

Communauté de Communes
du Pays du Vermandois

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2019



ÉDITO



« Notre rapport d'activités dresse, chaque année, un état des lieux des actions conduites. Il permet de rendre compte de l'état d'avancement de notre intercommunalité.

Nos projets, vous le savez, reposent à la fois sur des obligations imposées par des textes législatifs, mais aussi sur la volonté des élus communautaires. L'ensemble de ces actions publiques contribuent indéniablement au rayonnement et au développement de notre territoire.

De nombreuses réalisations ont été engagées en 2019 : nouvelle compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations), signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG) en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), mise aux normes de la déchèterie de Vermand, ouverture de la procédure de mise en place du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), poursuite du déploiement de la fibre optique...

En parcourant ce rapport, vous découvrirez également les nombreuses actions menées quotidiennement par l'ensemble des services de la Communauté de Communes du Pays du Vermandois.

Depuis, la crise sanitaire est intervenue. Les mesures de distanciation nous concernent tous, mais ne doivent pas nous inciter au repli. Au contraire, l'intercommunalité doit être le lieu de toutes les solidarités. Elle est aussi l'occasion de se réinventer, de repenser nos politiques publiques et nos méthodes.

Des défis majeurs nous attendent pour ce nouveau mandat et nous comptons les mener dans un esprit constructif, en concertation la plus large possible : la construction d'une nouvelle déchèterie à Bohain, le transfert de certaines routes du Conseil Départemental de l'Aisne, le lancement d'une nouvelle Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour les années 2021-2023, le développement de France Services et du service de Police Rurale, l'aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage, l'extension des locaux de notre halte-garderie de Bohain-en-Vermandois, la création d'un PETR (Pôle d'Équilibre des Territoires Ruraux) et de notre Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)...

Comme le dirait Maurice Blondel : l'avenir ne se prévoit pas, il se prépare.

Bonne lecture des richesses de votre territoire !

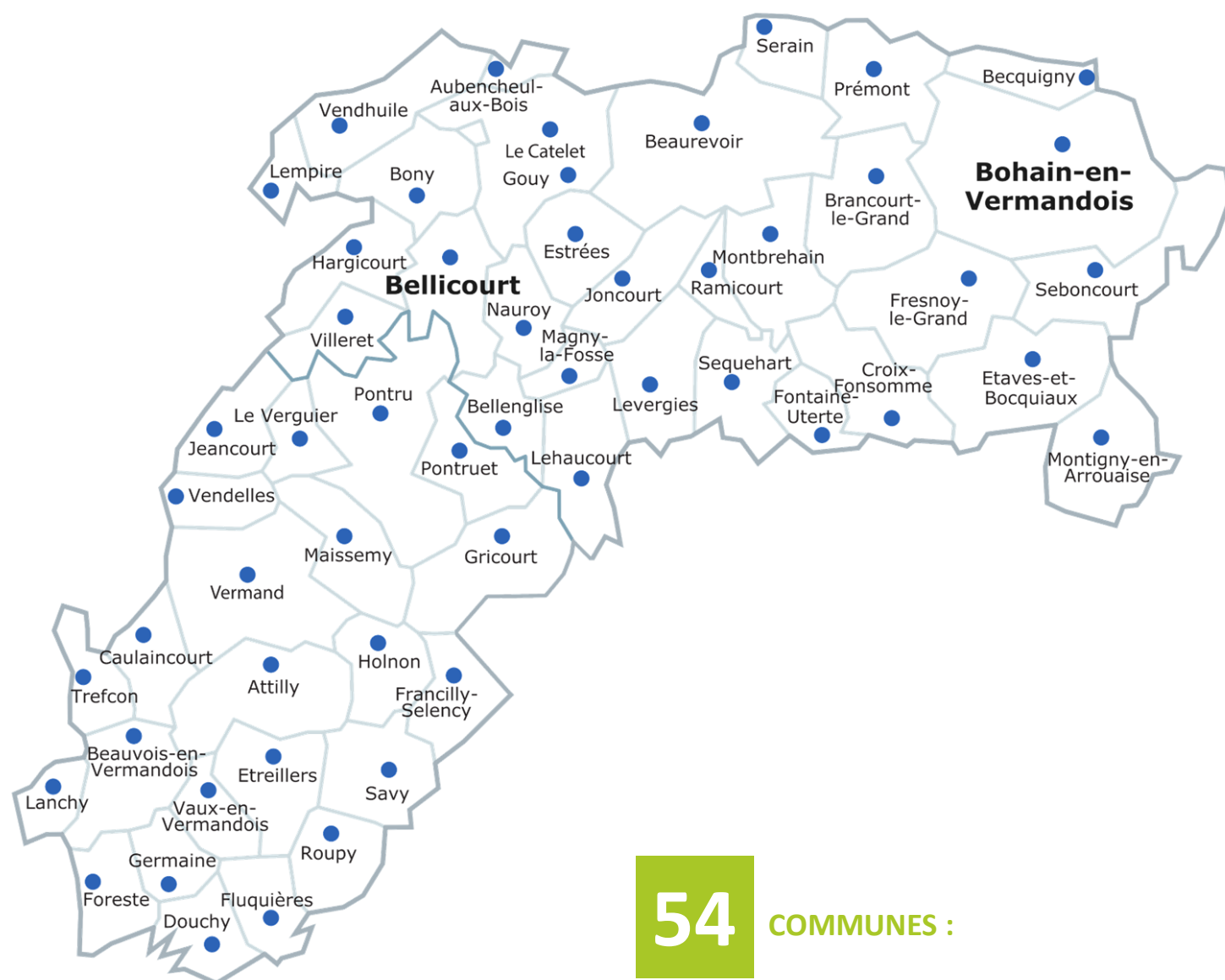
Marcel LECLÈRE

Président de la Communauté de Communes du Pays du Vermandois,
Maire de Bellicourt

TABLE DES MATIÈRES

Le territoire	Page 5
Élus et institutions	Pages 6 à 11
Organigramme des services	Page 12
Les marchés publics	Pages 13 à 16
Développement économique	Pages 18 à 20
Développement touristique	Pages 21 à 26
Fibre optique	Page 28
Vermandois en ligne	Page 29
Emploi et formation	Page 29
Assainissement non collectif	Pages 31 et 32
Collecte et traitement des déchets	Pages 33 à 40
La petite enfance	Page 42
La jeunesse	Pages 43 à 45
Urbanisme - Aménagement du territoire	Pages 46 à 53
Voirie	Pages 54 et 55
Un territoire solidaire	Pages 56 à 60
Les moyens financiers	Pages 61 à 73
Lexique des acronymes	Pages 74 à 76

LE TERRITOIRE



La Communauté de Communes du Pays du Vermandois est composée de deux cantons : le canton de Bohain et une partie du Canton de Saint-Quentin 1 (*anciennement canton de Vermand*). La CCPV est une des composantes du Pays du Saint-Quentinois. Le siège de la collectivité se situe à Bellicourt à mi-chemin des deux communes les plus éloignées.

La Communauté de Communes s'étend sur 448 Km², pour une population totale de **31 443 habitants** (*population Insee 2015*), répartie sur **54 communes adhérentes**. Sur l'ensemble de celles-ci seules 5 communes dépassent les 1 000 habitants et uniquement 2 sont des petites villes avec un effectif de 5 670 et 2 956 habitants. Autant dire que bourgs et villages se succèdent sur le territoire.

54 COMMUNES :

Attilly / Aubencheul-aux-Bois / Beaufeuvoir / Beauvois-en-Vermandois / Becquigny / Bellenglise / Bellicourt / Bohain-en-Vermandois / Bony / Brancourt-le-Grand / Caulaincourt / Croix-Fonsomme / Douchy / Estrées / Étaves-et-Bocquiaux / Etreillers / Fluquières / Fontaine-Uterte / Foreste / Francilly-Selency / Fresnoy-le-Grand / Germaine / Gouy / Gricourt / Hargicourt / Holnon / Jeancourt / Joncourt / Lanchy / Le Catelet / Lehaucourt / Lempire / Levergies / Le Verguier / Magny-la-Fosse / Maissemy / Montbrehain / Montigny-en-Arrouaise / Nauroy / Prémont / Pontru / Pontruet / Ramicourt / Roupy / Savy / Seboncourt / Serain / Sequehart / Trefcon / Vaux-en-Vermandois / Vendelles / Vendhuile / Vermand / Villeret.

ÉLUS ET INSTITUTIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Organe délibérant de la Communauté de Communes, le conseil communautaire réunit, en séance publique, les délégués communautaires. Ils ont été élus en mars 2014, lors des élections municipales, par suffrage universel direct, avec fléchage dans les communes de plus de 1000 habitants, et par ordre du tableau pour les communes de moins de 1000 habitants.


La représentation de chaque commune est définie en fonction de sa population, en application de l'article L5211-6 du Code général des collectivités territoriales. Au total, le Vermandois compte **123 élus communautaires (77 titulaires et 46 suppléants)**.



ATTILLY	Mme BELMERE Sylvie M. BRUET Jean-Paul *
AUBENCHEUL-AUX-BOIS	M. PASSET Francis M. HERLANT Michel *
BEAUREVOIR	M. LIMPENS Eric Mme LECLERE Karoline Mme DE STEUR Danièle
BEAUVOIS-EN-VERMANDOIS	M. TAMPIGNY Jean-Marie Mme BRUNEL Véronique *
BECQUIGNY	M. NORVEZ Raoul Mme POULET-DELATTRE S *
BELLENGLISE	M. DUQUENNE Vincent M. GRAS Philippe *
BELLECOURT	M. LECLERE Marcel M. FRANCOIS Raoul *
BOHAIN-EN-VERMANDOIS	M. ROJO Yann M. NOIRET Patrick MME MARRON Joëlle MME ROY Sylvie MME PICARD Myriam M. TASPINAR Hasan MME MARQUET Laëtitia MME DUQUENNE Audrey M. MARECAT Jean-Louis M. VANELLE David M. DECLINCOURT Patrick

BONY	M. GYSELINCK Philippe M. CAPON Laurent *
BRANCOURT-LE-GRAND	M. CHOPIN Jean-François M. MERLIN Jean-Claude *
CAULAINCOURT	M. DE MOUSTIER Amédée M. TROUILLET Raphaël *
CROIX-FONSOMME	M. DELTOUR France M. POULAIN Michel *
DOUCHY	M. DEGUISE Olivier M. CORDIER Pierre *
ESTREES	M. LEMPEREUR Gérard M. DE WEVER Jean-Charles *
ETAVES-ET-BOCQUIAUX	Mme CUNOT Françoise M. GABELLE Gilles *
ETREILLERS	M. REMY Jean-Marie M. MARIN Jean-Michel
FLUQUIERES	M. CORDIER Pascal M. AÏTA François*
FONTAINE-UTERTE	M. MICHALAK Patrick M. DOGNA Laurent *
FORESTE	M. PAVIE Hugues M. BLAUWART Jean-Pierre *
FRANCILLY-SELENCY	M. DENIVET Daniel M. PREVOST Benjamin *
FRESNOY-LE-GRAND	M. FLAMANT Pierre Mme GILLINGHAM Anne.M M. DOBBELS Etienne Mme FLAMANT Annie M. BULTEL Jean-Claude (+) M. DUPUY Patrick
GERMAINE	M. DESMASURES Jean-Claude M. LEROUX Thierry *
GOUY	M. DENIZON Moïse M. GENDREAU Jacques *
GRICOURT	M. VARLET Roland M. LHOTTE Hubert
HARGICOURT	M. HOCQUET Roland M. COURSIER Jean-Marie *
HOLNON	M. LEMAIRE Jean-Marc Mme LANGNY Caroline M. COHENDET Bruno
JEANCOURT	Mme DRUELLE Clotilde M. EEKMAN Alexis *
JONCOURT	M. RICOUR Philippe M. BAHIER Jean-Paul *
LANCHY	M. DE ROMANCE Xavier M. VEILEIX Philippe *
LE CATELET	M. D'HORME Philippe M. DENAVEAUT Didier *
LEHAUCOURT	M. FROMENT Raymond (+) M. PLE Francis *
LEMPIRE	M. CORNAILLE Thierry Mme HELUIN Yvonne *

LE VERGUIER	M. BOUDJEMLINE A. M. SEVERIN Henri *
LEVERGIES	M. NUTTENS Bernard M. FIQUET Thierry *
MAGNY-LA-FOSSE	M. VANDENBULCKE Thierry M. MEUREE Bernard *
MAISSEMY	M. TREPANT Raphaël Mme MICHAUT Régine *
MONTBREHAIN	M. RICHET Claude M. THIERY Christophe *
MONTIGNY-EN-ARROUAISE	M. PARENT Christophe Mme VAROQUEAUX M-Laure *
NAUROY	M. FROMENT Jean-Jacques M. GAJENSKI Romain *
PONTRU	M. LOCQUET Jean-Pierre M. DORANGEVILLE Jean-Louis *
PONTRUET	M. MERLIN Jean-Pierre M. CARÉ Jean-Luc *
PREMONT	M. COLLET Michel M. HEBERT Daniel *
RAMICOURT	M. LAUDE Jean-Pierre M. MILHEM Jean-Luc *
ROUPY	M. PAMART Xavier M. SONCIN Sergio *
SAVY	Mme JEANJEAN Marie-Hélène M. HUMAIN Yannick *
SEBONCOURT	M. LEGRAND Hugues Mme LEMAIRE Cathy
SEQUEHART	M. REMY Philippe M. DENIS Gérard *
SERAIN	Mme MUDRAKOWSKA R. M. PUCHE Joseph *
TREFFON	Mme URIER Anic M. ROZIER Frédéric *
VAUX-EN-VERMANDOIS	M. THOMAS Philippe M. CATRY Alain *
VENDELLES	M. PRUVOST Stéphane Mme PENANT Estelle *
VENDHUILE	M. PASSET Xavier M. FLAMANT Eric *
VERMAND	M. BONIFACE Jean-Pierre M. VERDEZ Francis
VILLERET	M. MARIE Michel M. MARTINE Christian *

 = titulaire * = suppléant

PRÉSIDENT ET VICE-PRÉSIDENTS



Marcel LECLÈRE, Président
Président et Maire de Bellicourt



Patrick NOIRET, Vice-Président
(Adjoint - Bohain-en-Vermandois)
• Suivi de travaux communautaires
• Politique du logement et du cadre de vie



Thierry CORNAILLE, Vice-Président
(Maire - Lempire)
• Politique enfance-jeunesse



Jean-François CHOPIN, Vice-Président
(Adjoint - Brancourt-le-Grand)
• Politique de développement touristique



Francis PASSET, Vice-Président
(Maire - Aubencheul-aux-Bois)
• Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés



Michel COLLET, Vice-Président
(Maire - Prémont)
• Développement économique et numérique
• Mutualisation



Jean-Pierre LOCQUET, Vice-Président
(Maire - Pontru)
• Assainissement Non Collectif
• Gestion de l'équipe verte
• Voirie d'intérêt communautaire



Francis VERDEZ, Vice-Président
(Adjoint - Vermand)
• Politique de formation et d'insertion par l'économie et l'emploi

77 CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES
TITULAIRES

46 SUPPLÉANTS

BUREAU

Le Conseil Communautaire élit en son sein un bureau qui représente l'organe exécutif de la Communauté de Communes.

Il est composé du Président, de 7 Vice-Présidents et de 14 conseillers communautaires.

COMMISSIONS

Les commissions sont chargées d'étudier les questions soumises à l'assemblée délibérante selon le domaine qui leur est attribué.

Elles sont au nombre de 21 :

- Appel d'Offres
- Assainissement
- CDDL (Contrat Départemental de Développement Local)
- CLEC (Commission Locale d'Évaluation de Charges)
- Communication
- Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme
- Déchets ménagers
- Développement Économique et Numérique
- Enfance-Jeunesse
- Évolution des compétences de la CCPV
- Finances
- Formation – Insertion
- Habitat – Logement
- Impôts Directs
- Plan Local d'Urbanisme
- Schéma Mutualisation des Services
- Services aux communes
- Tourisme
- Transfert des charges
- Travaux
- Voirie



Commission travaux – Déchèterie de Vermand

COMPÉTENCES

La Communauté de Communes exerce, de plein droit et en lieu et place des communes membres, des compétences obligatoires et d'autres choisies. Les compétences obligatoires sont définies par l'article L.5216-5 du Code général des collectivités territoriales.

Compétences obligatoires

En matière de développement économique :

- actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17,
- création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire,
- politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire : aide et soutien aux études pour le commerce,
- promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

En matière d'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire :

- schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur, plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu de carte communale.

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage à l'exception des aires de grand passage.

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du Code de l'environnement.



Bus France Services itinérant

Compétences optionnelles

Politique du logement et du cadre de vie d'intérêt communautaire :

- les logements dont la Communauté de Communes est propriétaire à ce jour,
- les procédures d'aménagement en faveur de propriétaires privés visant à l'amélioration de l'habitat par la rénovation du patrimoine immobilier,
- les études relatives au logement conduites à une échelle supra communale.

Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire, à savoir les charges d'investissement et de fonctionnement liées aux voiries déclarées d'intérêt communautaire. Ces charges comprennent l'aménagement des voies, l'entretien des dépendances des voies et l'entretien des talus. Les voiries d'intérêt communautaire sont les suivantes :

- les voies communales existantes, à l'extérieur des périmètres agglomérés, assurant la liaison entre deux ou plusieurs communes de la Communauté de Communes,
- la voie communale reliant la RD 1044 à l'angle du chemin de Haute Bruyère permettant l'accès au siège de la Communauté de Communes.

→ Voir tableau avec le détail des voiries en page suivante.

Actions sociales d'intérêt communautaire :

- accueil de loisirs sans hébergement durant les vacances scolaires estivales (hors entretien et fluides des locaux),
- équipements d'accueil des jeunes enfants, Contractualisation en faveur de l'enfance et de la jeunesse avec la CAF et la DDJS,
- foyer rural itinérant en direction des adolescents : actions liées à la mise en place et au fonctionnement d'un Adobus,

En matière d'actions de formation, d'insertion et d'emploi, participation à tout dispositif tel que : maison de l'emploi, plan local pour l'insertion et l'emploi, mission locale.

Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de services publics afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

VOIRIE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRES

LIAISON	COMMUNE	N° DE VOIE	NOM DE LA VOIE
Beaurevoir - Serain	Beaurevoir	29	Chemin de Serain
	Serain	15	Rue du Commandant Cappelier
	Beaurevoir	234	Chemin de Malincourt
Becquigny - Bohain-en-Vermandois	Becquigny	10	Chemin de Becquigny
	Bohain-en-Vermandois	78	Rue de Becquigny
Bellicourt - Gouy	Bellicourt	9	Chemin de Bellicourt
	Gouy	12	Chemin de Gouy
Bellenglise - Magny-la-Fosse - Joncourt	Bellenglise	5	Chemin de Bellenglise
	Magny-la-Fosse	6	Chemin de Bellenglise
	Magny-la-Fosse	400	Rue des Lilas
	Joncourt	6	Rue de Bellenglise
Gouy - Bony	Gouy	9	Chemin de Bony
	Bony		RD1044 à N°9 Gouy
Levergies - Ramicourt	Levergies	15	Rue de Prezelles
	Ramicourt	3	Chemin de Préselles
Becquigny - Prémont	Becquigny	11	Chemin de Becquigny
	Prémont	12	Chemin de Prémont
Jaucourt - Vendelles	Jaucourt	7	Chemin Vert Rue des Tisserands
	Vendelles	2	Rue de Vendelles
Douchy - Fluquières	Douchy	9	Chemin de Fluquières
	Fluquières	13	Chemin de Douchy
Fluquières - Etreillers	Fluquières	9	Rue de Charron
	Etreillers	13	ex RD 56
Roupy - Savy	Roupy	1	Grande Rue
	Savy	4	Rue de Roupy
Bellicourt - Riqueval	Bellicourt	8	Chemin de Riqueval



Liaison Levergies - Ramicourt

Compétences facultatives

Aménagement du territoire :

- tout document d'orientation, ou d'aménagement du territoire à l'échelle communautaire,
- élaboration et suivi du projet de territoire du Vermandois,
- schéma d'aménagement des eaux,
- réseaux et services locaux de communication électroniques.

Service Public d'Assainissement Non-Collectif :

- contrôle,
- entretien des ouvrages à la demande des propriétaires.

Soutien financier aux écoles de musique de Vermand et de Bohain-en-Vermandois et au centre de musique actuelle de Fresnoy-le-Grand.

Abonnement Internet pour les écoles primaires et maternelles.

Animation des sites de technologie d'information et de communication.

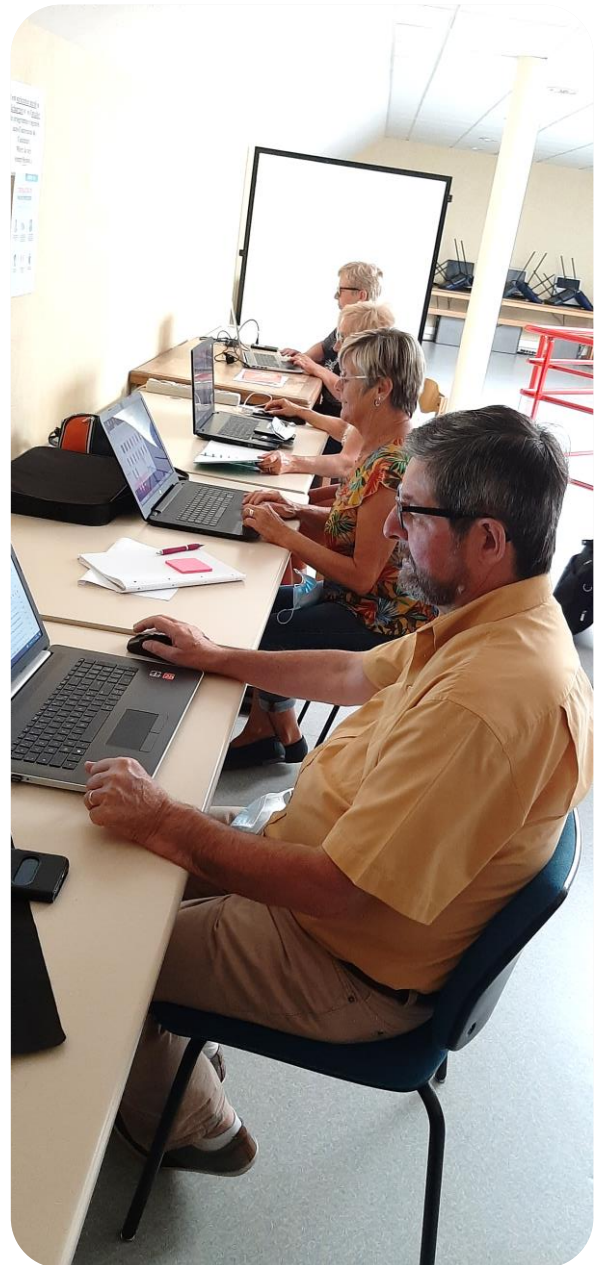
Fournitures scolaires pour les psychologues scolaires et les réseaux d'aides aux enfants en difficulté.

Participations financières versées aux collèges du territoire pour l'organisation de voyages scolaires à l'étranger ou pour la réalisation d'activités culturelles au sein des collèges.

Groupement d'achats communaux.

Création, aménagement et gestion d'équipements touristiques :

- animation, gestion et aménagement du site de La Maison du Textile, du site du Musée du Touage ainsi que de leurs boutiques,
- création, gestion et valorisation des chemins de randonnées sur le territoire communautaire dont la liste suit : des marécages aux portes de la plaine, Saint-Martin-des-Près, les sources de la Somme, le mémorial australien, les berges du canal, le val d'Omignon, le berceau de l'Escaut, l'ancienne voie romaine,
- création, aménagement et gestion d'une aire de service camping-cars à Riqueval.



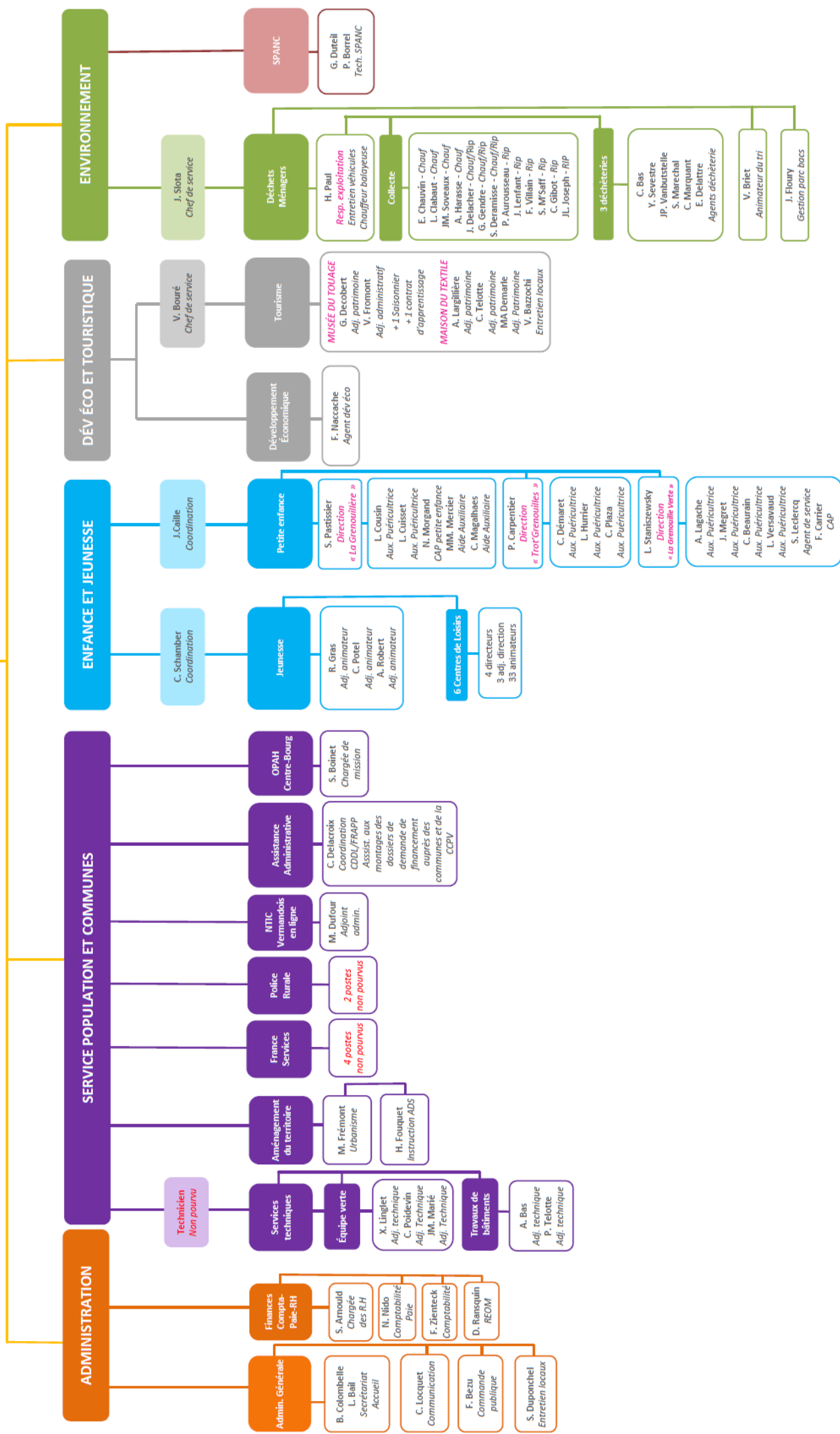
*Atelier « Vermandois en Ligne »
Médiathèque de Vermand*

ORGANIGRAMME DES SERVICES

83 postes

S. Pillard
Direction Générale des Services

V. Pelayo
Direction des Finances



LES MARCHÉS PUBLICS

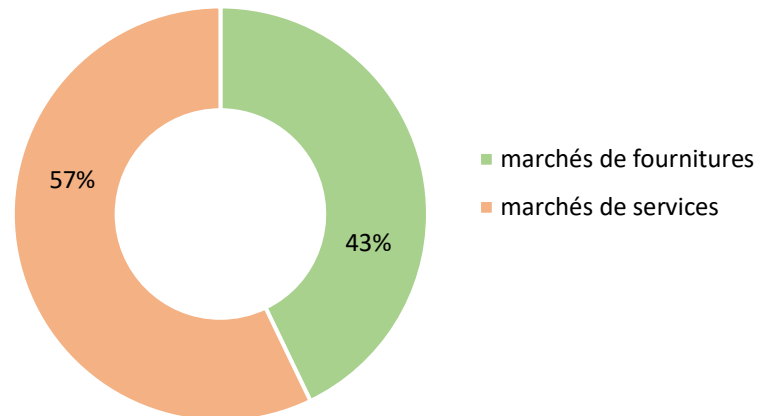
Missions principales :

- Rédaction et mise en place du dossier de consultation des entreprises ;
- Réception des offres, ouverture des plis, admission des candidatures, préparation et suivi des commissions d'appel d'offres (convocation, analyse et compte-rendu), suivi de l'analyse des offres, attribution, information aux candidats non retenus, notification ;
- Suivi de l'exécution administrative et financière : finalisation des documents contractuels, demande des justificatifs, envoi au contrôle de légalité, gestion des avenants et documents de suivi du marché, exécution financière jusqu'au renouvellement ou fin du marché.

Chiffres clés :

21 procédures

MARCHÉS PAR NATURE DE PRESTATION



À noter que pour l'année 2019 il n'y a pas eu de marché de travaux.

14 consultations

(marchés inférieurs à 25 000 €)

6 MAPA

1 appel d'offres



Acquisition et aménagement d'un bus d'occasion

DÉTAILS DES MARCHÉ DE L'ANNÉE 2019

Marchés de fournitures

N° marché	Objet du marché	Lot(s)	Titulaire	Montant initial H.T.	Procédure	Date de notification
	Fourniture et installation de pneumatiques		VULCO Montcornet-Pneus rue du Riez 02110 Bohain-en-Vermandois		Consultation – marché inférieur à 25 000 €	01/02/2019
19FC01	Fourniture de papier		FD MAJUSCULE Bât OPRA ZI Rouvroy - Morcourt 02100 Saint-Quentin	341,25 €	Consultation – marché inférieur à 25 000 €	19/03/2019
19ST01	Acquisition d'une remorque porte-caissons 19 T		Société BERROYER RN 10 – 37800 Draché	27 344 €	MAPA	07/06/2019
19FC02	Fourniture de papier		FD MAJUSCULE Bât OPRA ZI Rouvroy - Morcourt 02100 Saint-Quentin	2 394,31 €	Consultation – marché inférieur à 25 000 €	17/06/2019
	Contrat électricité bâtiment de Nauroy		EDF 59 avenue d'Italie 80000 Amiens	28,33 € par mois	Consultation – marché inférieur à 25 000 €	30/06/2019
19FC03	Commande groupée livraison et fourniture de panneaux dépôts sauvages		Signature ZI de l'arsenal – BP 52 02800 La Fère	3 113,10 €	Consultation – marché inférieur à 25 000 €	14/08/2019
	Contrat terminal de paiement électronique – maison du textile		JDC ZAC Montagne Plus rue de l'Avenir 44620 La Montagne	21 € par mois	Consultation – marché inférieur à 25 000 €	12/09/2019
19SJ03	Acquisition et aménagement d'un bus d'occasion	Lot 1 : acquisition d'un bus	VAN HOOL rue de la Ferme Saint Ladre ZI de Fosses Saint Witz 95472 Fosses Cedex	85 000 €	3 devis suite à marché infructueux	01/10/2019
		Lot 2 : aménagement d'un bus	Carrosserie Saint-Aubert 834 route de Saintes CS 10031 17418 Saint-Jean-d'Angély Cedex	54 988,93 €	MAPA	30/01/2020
19ST02	Marché de fourniture et livraison d'un porteur	Acquisition du porteur	Volvo Trucks France 4 avenue d'Immercourt ZI Est 62217 Tilloy-les-Mofflaines	84 200 €	MAPA	05/11/2019
		Partie équipement BOM	UGAP	94 645,77 €		31/12/2019

Marchés de services

N° marché	Objet du marché	Lot(s)	Titulaire	Montant initial H.T.	Procédure	Date de notification
	Contrat de télésurveillance (siège de la Communauté de Communes)		STANLEY	41,53 € par mois	Consultation – marché inférieur à 25 000 €	01/01/2019
	Repas livrés cuisinés – Multi accueil La Grenouille Verte		API 1 rue Henri Hénon Zone 1 – Henry Potez 80300 Albert	Prix unitaires	Consultation – marché inférieur à 25 000 €	01/02/2019
	Contrat de fauchage		BENOT DELANGE 14 grande rue 02590 Germaine	Prix unitaires	Consultation – marché inférieur à 25 000 €	29/04/2019
19SJ01-02	Prestation de transports en autocars pour les besoins des ALSH de la CCPV	LOT 1 : circuit LEVERGIES	TRANSDEV COMPAGNIE AXONAISE 29 bis avenue du Général de Gaulle 02100 Saint-Quentin	3600 €	MAPA	02/05/2019
		LOT 2 : circuit FRESNOY-LE-GRAND	TRANSDEV COMPAGNIE AXONAISE 29 bis avenue du Général de Gaulle 02100 Saint-Quentin	2 370 €	MAPA	02/05/2019
		LOT 3 : circuit FRESNOY-LE-GRAND 2	TRANSDEV COMPAGNIE AXONAISE 29 bis avenue du Général de Gaulle 02100 Saint-Quentin	2 220 €	MAPA	02/05/2019
		LOT 4 : circuit FRESNOY-LE-GRAND	TRANSDEV COMPAGNIE AXONAISE 29 bis avenue du Général de Gaulle 02100 Saint-Quentin	3 306 €	MAPA	02/05/2019
		LOT 5 : circuit FRESNOY-LE-GRAND 2	TRANSDEV COMPAGNIE AXONAISE 29 bis avenue du Général de Gaulle 02100 Saint-Quentin	2 610 €	MAPA	02/05/2019
		LOT 6 : circuit VERMAND	TRANSDEV COMPAGNIE AXONAISE 29 bis avenue du Général de Gaulle 02100 Saint-Quentin	5 040 €	MAPA	02/05/2019
		LOT 7 : circuit PONTRU	TRANSDEV COMPAGNIE AXONAISE 29 bis avenue du Général de Gaulle 02100 Saint-Quentin	3 192 €	MAPA	02/05/2019
		LOT 8 : circuit HARGICOURT	TRANSDEV COMPAGNIE AXONAISE 29 bis avenue du Général de Gaulle 02100 Saint-Quentin	5 678 €	MAPA	02/05/2019

Marchés de services (suite)

N° marché	Objet du marché	Lot(s)	Titulaire	Montant initial H.T.	Procédure	Date de notification
19SJ01-09		LOT 9 :circuit VENDHUILE	TRANSDEV COMPAGNIE AXONAISE 29 bis avenue du Général de Gaulle 02100 Saint-Quentin	3 040 €	MAPA	02/05/2019
19SJ01-10		LOT 10 : circuit HOLNON/ÉTREILLERS	TRANSDEV COMPAGNIE AXONAISE 29 bis avenue du Général de Gaulle 02100 Saint-Quentin	4 040 €	MAPA	02/05/2019
		LOT 11 : transports d'enfants dans le cadre des sorties d'été	Infructueux		MAPA	
19SJ02	Relance du lot 11 « transports d'enfants dans le cadre des sorties d'été ALSH »		TRANSDEV COMPAGNIE AXONAISE 29 bis avenue du Général de Gaulle 02100 Saint-Quentin	27 923,40 €	MAPA	01/07/2019
	Contrat de télésurveillance (La Maison du Textile)		DELTA SECURITY chemin du Château d'Eau BP 70 69543 Champagne-au-Mont-d'Or Cedex		Consultation – marché inférieur à 25 000 €	02/07/2019
19U01	Consultation modifications simplifiées des plans locaux d'urbanisme des communes de Gouy et Gricourt		AUDDICE URBANISME ZAC du Chevalement 5 rue des Molettes 59286 Roost-Warendin	2 950 €	Consultation – marché inférieur à 25 000 €	04/07/2019
19U02	Modification simplifiée du plan local d'urbanisme de Bohain et révision de la carte communale d'Étaves-et-Bocquiaux		AUDDICE URBANISME ZAC du Chevalement 5 rue des Molettes 59286 Roost-Warendin	6 000 €	Consultation – marché inférieur à 25 000 €	04/09/2019
	Consultation maintenances / achats extincteurs – désenfumages – alarmes incendies		LOBJOIS EXTINCTEUR 3 ruelle des Près 02420 Levergies		Consultation – Marché inférieur à 25 000 €	04/11/2019
	Contrat progiciel marcoweb		AGYSOFT Parc Euromédecine 95 rue Pierre Flourens 34090 Montpellier	2 780 € par an	Consultation – marché inférieur à 25 000 €	28/11/2019
19A01	Relance lot N°5 suite à résiliation – Flotte Automobile – marché de services d'assurances		SMACL ASSURANCES 141 avenue Salvador Allende CS 20000 79031 Niort Cedex 9	15 435,91 €	MAPA	02/12/2019
19OM01	Prestations de collecte et transport du verre en apport volontaire sur le territoire de la CCPV		GURDEBEKE 65 boulevard Carnot BP 80059 60402 Noyon Cedex		Appel d'Offres Ouvert	24/12/2019

UN TERRITOIRE QUI VALORISE SES ATOUTS

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE



Le Service Développement Économique intervient sur deux axes principaux : la création et l'aménagement d'espaces d'accueil pour les entreprises (Zones d'Activités communautaires et immobilier d'entreprise) et l'accompagnement technique et financier des projets de création, développement et transmission d'entreprises sur le territoire.

Le Service Développement Économique effectue des missions de conseil à tous les stades de la vie des entreprises, aide au montage des business plans indispensables pour la recherche de financements et la mise en relation des porteurs de projet avec son réseau de partenaires : Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers, BGE (réseau des boutiques de gestion), ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Économique), experts comptables, banques, administrations.

Le Service Économique qui travaille avec un vrai réseau d'accompagnateurs et d'«accélérateurs de projets» est en mesure d'aider les entreprises à identifier les aides publiques susceptibles d'être mobilisées dans le cadre de leur projet.

ACTIVITÉ DU POLE ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION D'ENTREPRISE

42 créateurs ou repreneurs d'entreprise accueillis et conseillés par le service du développement économique à différents stades de leur projet pendant l'année 2019

PARTENARIAT AVEC LA PLATEFORME INITIATIVE AISNE



Grâce à son partenariat avec INITIATIVE AISNE la Communauté de Communes du Vermandois propose, sous certaines conditions, un prêt à taux zéro pour le démarrage ou le développement d'activités économiques.

En 2019 la Communauté de Communes a versé à l'association INITIATIVE AISNE la somme de 8 053€ (montant correspondant à 0,25€ par habitant et par an) pour contribuer à la plateforme de prêts à taux zéro : création, reprise, transmission, développement des entreprises du territoire.

Le Service Économique identifie les projets pouvant bénéficier des dispositifs de prêts à taux zéro et se charge de la réalisation des dossiers financiers prévisionnels (plan de financement et comptes de résultat), du montage des dossiers pour sa présentation devant le Comité d'Agrément.

Un volet « suivi » a également été mis en place pour accompagner les entreprises bénéficiaires des prêts à taux zéro.

Le montant des prêts engagés pour le premier semestre 2019 s'élève à 10 000€.

« INITIATIVE AISNE DANS LE VERMANDOIS » EN 2019



- une entreprise de fabrication de bière à Germaine
- une unité de fabrication de biscuits bio à Ramicourt



Réunion de Comité d'agrément

ACTIVITÉ EXTÉRIEURE DU SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Visite du salon SEPEM 7^{ème} édition, à Douai le 31 janvier 2019 dans le cadre de nos actions de prospection directe d'investisseurs.
- Visite du Salon Made in Hainaut, 4eme Edition, premier salon multisectoriel des Hauts-de-France avec plus de 700 exposants (mécatronique, robotique, maintenance, logistique, emballage, équipement industriel).
- Participation au dispositif "ARDAN" (Action Régionale pour le Développement d'Activités Nouvelles) organisée à Artois Expo (Arras) par la Région HDF et la CCI Hauts de France. Les échanges avec nos partenaires ont été très productifs, pour l'amélioration et la promotion de cet outil au service du développement des entreprises et en faveur de l'emploi et de la formation.
- Salon de la Robonumerique organisé par la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin.
- Participation aux Conseils d'Administration et à l'Assemblée Générale d'INITIATIVE AISNE.
- Participation aux réunions autour du Canal Seine Nord Europe (CCIT de Saint-Quentin) – Enjeux pour l'Aisne et ses entreprises.
- Contacts avec la Fédération Nationale des Boutiques à l'Essai pour étudier son implantation dans le territoire du Vermandois.
- Entretiens avec NQOT (Nos Quartiers Ont du Talent).
- Participation active aux Comités de Pilotage du SPEL (Système Public pour l'Emploi Local) organisés par la Sous-Préfecture de Saint-Quentin.
- Réunions plénières et réunions opérationnelles en comité expert pour aborder les thématiques ciblées liées à la situation socio-économique du territoire.
- Contacts avec « Régional Partner » pour la mise en place d'une campagne de prospection des entreprises susceptibles de s'implanter dans le Vermandois.

CRÉATION ET ANIMATION DE LA PAGE FACEBOOK «ENTREPRENDRE & RÉUSSIR DANS LE VERMANDOIS» QUI COMPTE 300 ABONNÉS.

Une présence permanente est assurée dans les réseaux sociaux pour faire connaître les actualités économiques de la Communauté de Communes du Pays du Vermandois.



LES 3 ZONES D'ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

1 Zone « Le Moulin Mayeux » à Bohain : 23 ha

2 bâtiments communautaires :

- AGRIGEL
- NOIRET – Achat **230 217,19 €**

- Accès par la D8 (garanti hors gel)
- Internet très haut débit
- Carrefour des capitales de l'Europe de l'ouest
- Proximité avec les grandes villes du Nord de la France



3 Zone artisanale d'Holnon = 5 ha

13 entreprises implantées pour 400 emplois



→ La CCPV assure l'entretien de ces trois zones d'activités.

ACQUISITION D'ACTIONS SIMEA AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE L'AISE

L'objet social de la SIMEA (Société pour l'Immobilier d'Entreprises de l'Aisne) est de favoriser la création et le développement de l'immobilier locatif d'entreprises dans l'Aisne.

La Communauté de Communes s'est portée acquéreur auprès du Département de l'Aisne de 7 060 actions que celui-ci détient dans la SIMEA pour un montant total de 60 010 € (soit 8,50 € / action).

2 Zone « Le Champ des Lavoirs » à Vermand : 9 ha

Bâtiment communautaire :

- La SAUR

Autres bâtiments situés sur la zone :

- Harmonie fleurs
- Sanguinette

- Accès par la D1029 (garanti hors gel)
- Internet très haut débit
- Carrefour des capitales de l'Europe de l'ouest
- Proximité avec les grandes villes du Nord de la France (échangeur A26/A29 à 5 minutes)



L'ACCUEIL TOURISTIQUE EN VERMANDOIS

La fréquentation touristique 2019 :

▪ L'office de Tourisme du Pays du Vermandois a accueilli plus de **5 660 personnes** soit une baisse d'environ 29.6 % par rapport à l'année 2018 (8045 personnes accueillies). La clientèle étrangère accueillie représente environ 19%, principalement les Belges et les Britanniques.

▪ L'aire de service camping-car « du Site de Riqueval » a accueilli plus de **540 camping-cars** (soit une baisse d'environ 13 % par rapport à l'année 2018 (620 camping-cars accueillis)).

▪ Le Musée du Touage a accueilli **plus de 3 800 personnes** (soit une augmentation d'environ 2% par rapport à l'année dernière (3 720 personnes)) dont :

- 27 groupes (adultes, scolaires)
- 23 prestations anniversaires
- 1 atelier créatif et 2 jeux de pistes
- 2 expositions et 3 conférences

▪ La Maison du Textile a accueilli **plus de 4 360 personnes** (entrée musée et visite boutique confondus) (soit une augmentation d'environ 3,8% par rapport à l'année dernière (plus de 4200 personnes accueillies)).

Plus de 2 030 personnes (soit une baisse d'environ 21% par rapport à l'année 2018 (2 570)) ont visité le musée ou participé à des animations mises en place sur le site dont :

- 33 groupes (adultes, scolaires)
- 31 prestations ateliers créatifs enfants, prestations ateliers/stages adultes
- 5 séances « club des p'tits tisserands »
- 14 séances « club de couture »
- 14 prestations anniversaires
- 3 expositions avec rencontre et échange avec l'artiste



Le Musée du Touage et La Maison du Textile sont adhérents au réseau PROSCITEC (Promotion des Sciences et Techniques) depuis 2016. Avec son réseau de plus de 120 musées et partenaires, PROSCITEC valorise les savoir-faire, les métiers et les industries qui ont marqué l'histoire de la région des Hauts de France.

A travers différentes actions (exposition, publications, inventaires, visites d'entreprises...) PROSCITEC et son réseau participent ainsi à la dynamique culturelle, touristique et économique du territoire.



Aire de service camping-car de Riqueval

PROMOTION TOURISTIQUE DU TERRITOIRE

Les outils de communication et de promotion

▪ Les éditions :

→ Dans le domaine de la promotion des sites

- Réédition et actualisation de la brochure « Naturel Curieux Vermandois »
- Réédition et actualisation du dépliant « Viens fêter ton anniversaire »

→ Dans le domaine de la promotion des fêtes et manifestations du territoire

- Edition de la brochure annuelle « Fêtes et Manifestations » 2019, avec une double page sur les 150 ans d'Henri Matisse.
- Réalisation en interne de flyers, affiches de promotion, sur les différentes animations mises en place par l'Office de Tourisme du Vermandois, les 4 musées du territoire...

▪ Autres supports de communication :

- Réalisation d'objets marketing Musée du Touage et La Maison du Textile

▪ Les insertions encarts publicitaires, publi-reportages :

- Insertion publicitaire dans le plan de ville de Saint-Quentin ...
- Insertion publicitaire dans la brochure « Village des Métiers d'Antan et Musée Motobécane de Saint-Quentin
- Insertion publicitaire dans le magazine « Tourisme en Picardie »
- Insertion publicitaire dans le « Guide de l'été »
- Insertions publicitaires dans le magazine « St-Quentin Mag »
- Insertions publicitaires dans le magazine « O de France New's »
- Insertions publicitaires dans la presse locale : Aisne Nouvelle et Courrier Picard.

▪ Les sites Internet :

- Mise à jour et animation du Site internet de l'OT
- Mise à jour et alimentation du Système régional Information touristique (SRIT)
- Animation des pages Facebook de l'OT

▪ Relation presse :

Envoi des communiqués de presse à l'occasion de chaque exposition, évènement et manifestation à la presse locale, départementale, régionale...

▪ Campagne radio de spots publicitaires et reportages télévisés :

Radio chéri FM, Virgin radio, France 3 Picardie, Ma Télé, Wéo Picardie « Eté de Margaux »



Exemples de supports de communication réalisés

La promotion des sites et activités du territoire

- Participation au salon Tourissima à Lille les 25 et 26 janvier 2019
- Participation à la foire aux dépliant (salon à destination des professionnels du tourisme), organisé à Bohain, le 10 mars 2019
- Participation aux marchés fermiers organisés par la CCPV sur le Site de Riqueval et sur la commune de Vermand
- Participation à la Marche Populaire : organisée le 16 juin 2019 au départ de Joncourt par l'Association SACOPA et avec la participation de l'Office de Tourisme.
- Participation à l'organisation et à la mise en place de randonnées sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle de Tournai à Saint-Quentin en 7 étapes, en partenariat avec les Offices de Tourisme de Tournai, La Porte du Hainaut, du Cambrésis et du Saint-Quentinois.

Les points marquants de l'année touristique

▪ **Les Journées Européennes des Métiers d'Art les 6 et 7 avril** : visite et découverte gratuite de La Maison du Textile, avec animations et démonstrations devant public.

▪ **La Nuit Européenne des Musées le 18 mai (18h-22h)** : à l'occasion de cette manifestation culturelle nationale, le Musée du Touage et La Maison de Textile ont proposé et mis en place plusieurs animations gratuites en semi-nocturne : Visites guidées de la Maison du Textile avec animations et démonstrations sur métiers anciens et modernes, visites guidées du Musée du Touage avec accompagnement commenté sur le site de Riqueval.

▪ **Les Journées Européennes du Patrimoine les 21 et 22 septembre** : visite et découverte gratuite de La Maison du Textile et du Musée du Touage/Site de Riqueval, avec animations sur les 2 sites.

▪ **Les animations « Vert'mandois la nature en fête » les 11 et 12 mai** : plusieurs animations ont été proposées :

- Une randonnée de 9 km au départ du site de Riqueval avec commentaires sur la faune, la flore et les curiosités locales.
- Des visites d'une péniche, la « Santa Maria » commentées par ses propriétaires Valérie et Sylvain Ghillain.
- Une bourse aux plantes.

▪ **Le rallye touristique « Sur le chemin de Matisse » le 15 septembre** : le but de ce rallye consistait à faire découvrir des sites du Pays du Vermandois sous la forme d'énigmes inscrites dans un carnet de route remis à chaque équipage au départ. Pour les familles avec enfants, un carnet de route spécial enfant leur était remis également.

▪ Les Marchés Fermiers du Vermandois

▪ **Les animations autour du jardin des plantes tinctoriales de la Maison du Textile** : La Maison du Textile c'est aussi un espace dédié à la nature « le jardin des plantes tinctoriales où sont cultivées diverses variétés de plantes utilisées pour des ateliers techniques liés à la teinture, à destination des adultes et des enfants.

Depuis 2019, des articles textiles teints sur place sont proposés en vente à la boutique.

▪ Les animations commerciales :

À l'occasion des journées « Braderie » des établissements : Le Creuset et Le Bourget, La Maison du Textile et l'Office de Tourisme ont organisé une opération commerciale permettant à 18 artisans locaux de faire la promotion de leur activité et de leur savoir-faire. Plus de 1 300 personnes ont pu ainsi profiter de ces animations.



Teintures à partir des plantes du jardin de La Maison du Textile

Le développement économique et touristique

Augmentation de l'offre d'hébergements touristiques sur le territoire, avec l'arrivée de 2 lieux d'hébergements : La petite maison de campagne à Douchy et la Maison des Hirondelles à Nauroy.

En 2019, la CCPV a adhéré à la mise en œuvre du plan départemental d'accompagnement à la sécurisation et à l'optimisation des taxes de séjours.

La réforme de la Taxe de Séjour

L'article 44 de la loi n°2017-1775 du 28 décembre 2017 de finances rectificative a introduit plusieurs évolutions réglementaires concernant la taxe de séjour.

Ces nouveautés sont de trois ordres :

- Certaines catégories d'hébergement ont été remodelées ;
 - Les tarifs planchers et plafonds sont modifiés ;
 - Un tarif proportionnel a été instauré pour les hébergements non classés ou en attente de classement à l'exception des hébergements de plein air.
- Applicable par personne et par nuitée, ce tarif est compris entre 1% et 5% du coût (HT) par personne de la nuitée, dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité ou, s'il est inférieur à ce dernier, du tarif applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles.



« La Maison de l'Omignon » à Vermand

La Taxe de Séjour dans le Vermandois

Recette = 13 342 € en 2019

Taux par personne et par nuit

HÉBERGEMENTS NON CLASSÉS	TAUX COMMUNAUTAIRE	TAXE ADDITIONNELLE DÉPARTEMENTALE
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	3 %	+ 10 % sur le montant de la taxe calculée

Exonérations sur présentation d'un justificatif

- Les personnes mineures
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire

Tarif par personne et par nuit

TYPE ET CATÉGORIE DE L'HÉBERGEMENT	TARIF RETENU PAR LA CCV	TAXE ADDITIONNELLE DÉPARTEMENTALE	TARIF À APPLIQUER
Palaces	2,50 €	0,25 €	2,75 €
Hôtels de tourisme 5*, résidences de tourisme 5*, meublés de tourisme 5*	2,20 €	0,22 €	2,42 €
Hôtels de tourisme 4*, résidences de tourisme 4*, meublés de tourisme 4*	1,30 €	0,13 €	1,43 €
Hôtels de tourisme 3*, résidences de tourisme 3*, meublés de tourisme 3*	0,90 €	0,09 €	0,99 €
Hôtels de tourisme 2*, résidences de tourisme 2*, meublés de tourisme 2*, village de vacances 4* et 5*	0,70 €	0,07 €	0,77 €
Hôtels de tourisme 1*, résidences de tourisme 1*, meublés de tourisme 1*, villages de vacances 1* 2* 3*, chambres d'hôtes	0,60 €	0,06 €	0,66 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3*, 4*, 5* et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacement dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,40 €	0,04 €	0,44 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1*, 2*, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,02 €	0,22 €

les Hébergements

Hôtel

- 1 Le Pot d'Étain***
RD 1029
02760 HOLNON
Tél : 03.23.09.34.34

Chambres d'hôtes

- 2 Le Domaine de Vadancourt
M. et Mme HOUSSIN
10, rue du Château de Vadancourt
02490 MAISSEMY
Tél : 03.23.66.51.41
- 3 Les Glycines
Mme RAMBOUR
2, rue du Tronquoy
02420 LEVERGIES
Tél : 09.64.49.01.09
- 4 La Maison de Papidan
M. SWEERTVAEGHER
10, rue de la Montagne
Blanche
02110 BOHAIN-EN-VERMANDOIS
Tél : 06.21.69.74.21

Chambres et gîtes

- 8 La Ferme du Vieux Puits
M. et Mme GYSELINCK
5, rue de l'Abbaye
02420 BONY
Tél : 03.23.66.22.33
- 9 Le Val d'Omignon
M. WYNANDS
3, rue Principale
02490 TREFCON
Tél : 03.23.66.58.64

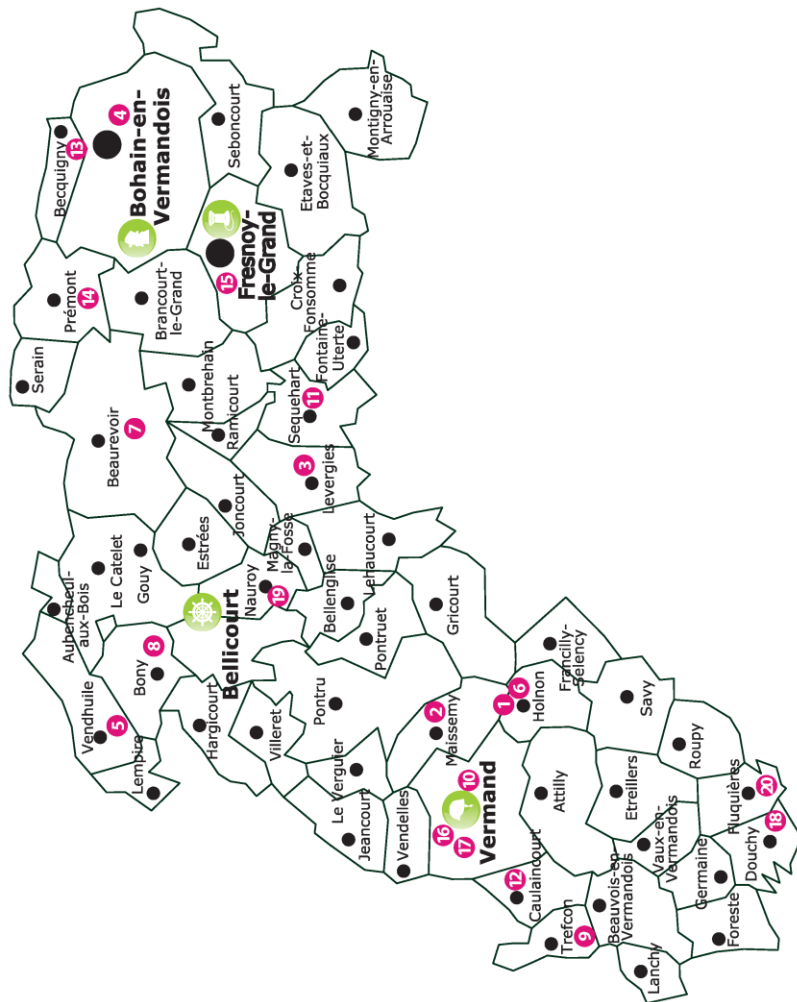
Hébergements insolites

- 10 Maison de l'Omignon
M. et Mme VARLET
1, rue des Fontaines
02490 VERMAND
Tél : 03.23.05.50.14

Gîtes et meublés

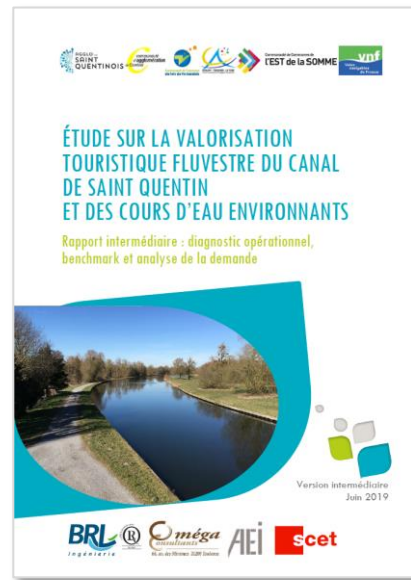
- 11 La Cour des Miracles
M. MACAREZ
119, rue du Château
02420 SEQUEHART
Tél : 06.86.55.01.96
- 12 La Ferme du Vermandois
M. et Mme MERDA
20, rue de Tertry
02490 CAULAINCOURT
Tél : 06.66.12.75.21
- 13 Couleur Matisse
Mme NORVEZ
164, rue d'en bas
02110 BECQUIGNY
Tél : 03.23.07.41.91
- 14 La Petite Maison
M. HOTIER
8, rue de la Messagère
02110 PRÉMONT
Tél : 03.23.27.76.80
- 15 Un Soir en Vermandois
Mme SEGARD
2, rue des Vignes
02420 VENDHUILE
Tél : 06.76.86.83.84
- 16 Chez Jocelyne et Claudy
M. et Mme CRETE
37, rue Georges Clémenceau
02760 HOLNON
Tél : 03.60.57.00.64
- 17 Chez Cathy et Eric
M. et Mme CHASSIN
5, rue Josquin des Prés
02110 BEAUREVOIR
Tél : 03.23.05.98.97

- 15 Le Gîte du Frêne
M. CHARLET
106, rue du Petit Paris
02230 FRESNOY-LE-GRAND
Tél : 06.61.21.26.28
- 16 Le Tilleul des marais
Mme MOURAIN
21, rue du Moulin
02490 VERMAND
Tél : 06.28.25.45.76
- 17 Le Gîte de Villecholles
M. HOUZÉ
21, rue de Villecholles
02490 VERMAND
Tél : 06.80.95.55.89
- 18 La Petite Maison de Campagne
M. Charles DEGUISE
12, rue de la Boulangerie
02590 DOUCHY
- 19 La Maison des Hirondelles
M. et Mme VERCHIN
8, rue de Lénine
02420 NAUROY
Tél : 06.35.95.47.84
- 20 Le Gîte de la Ferme Rouge
Mme LEFEVRE
29, rue de PARIS
02590 FLUQUIERES
Tél : 06.77.13.33.71

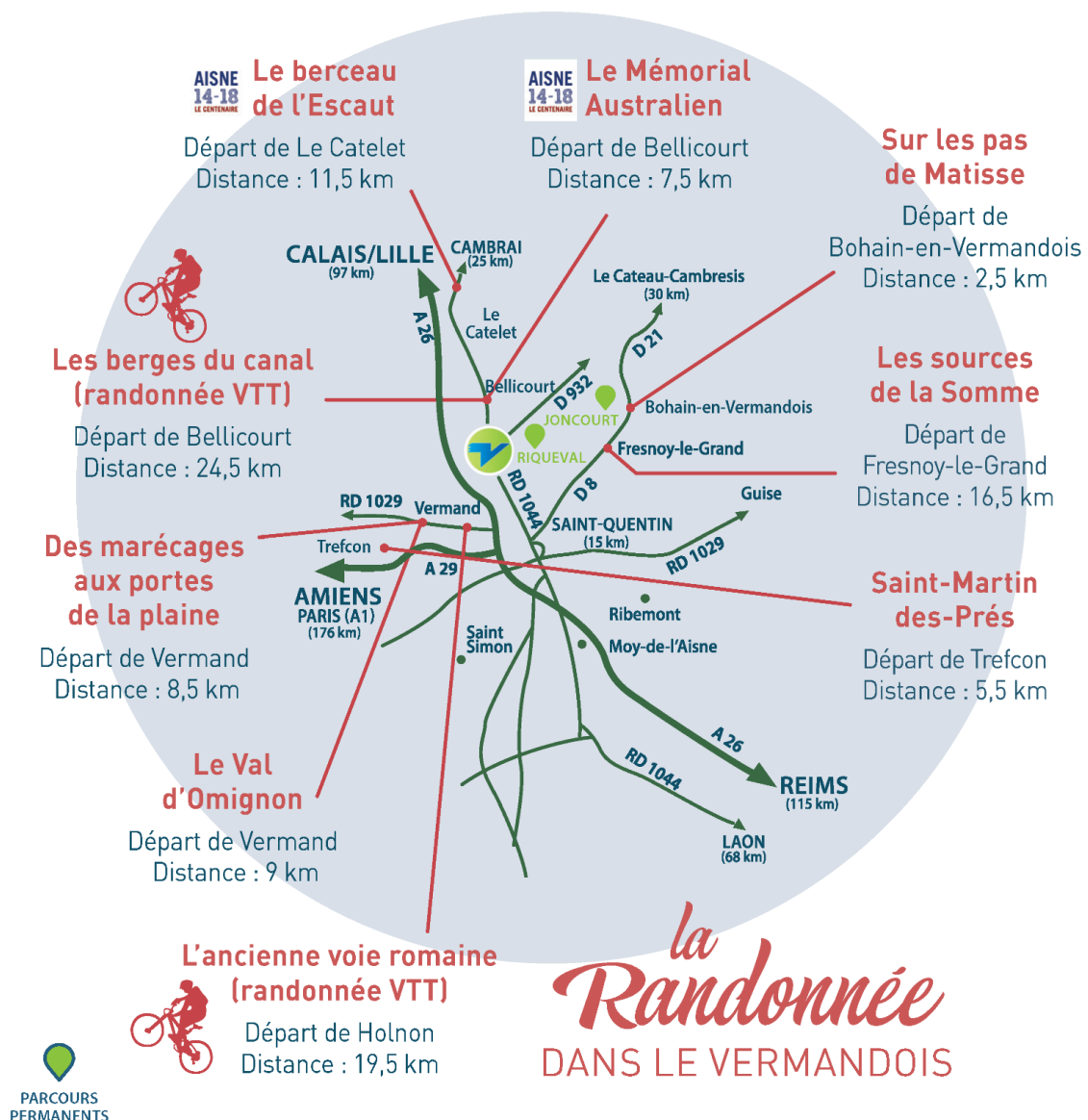


- Participation à l'étude sur la valorisation touristique fluvestre du canal de Saint-Quentin et des cours d'eau environnants.

Dans le cadre de l'étude visant à redynamiser l'offre de loisirs fluvestres à une échelle intercommunautaire, la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois a entrepris la démarche de fédérer les intercommunalités limitrophes ainsi que les Voies Navigables de France, autour d'un projet commun de renouveau du tourisme fluvial.



Entretien et valorisation des chemins de randonnée



UN TERRITOIRE TOURNÉ VERS L'AVENIR

FIBRE OPTIQUE

VERMANDOIS EN LIGNE

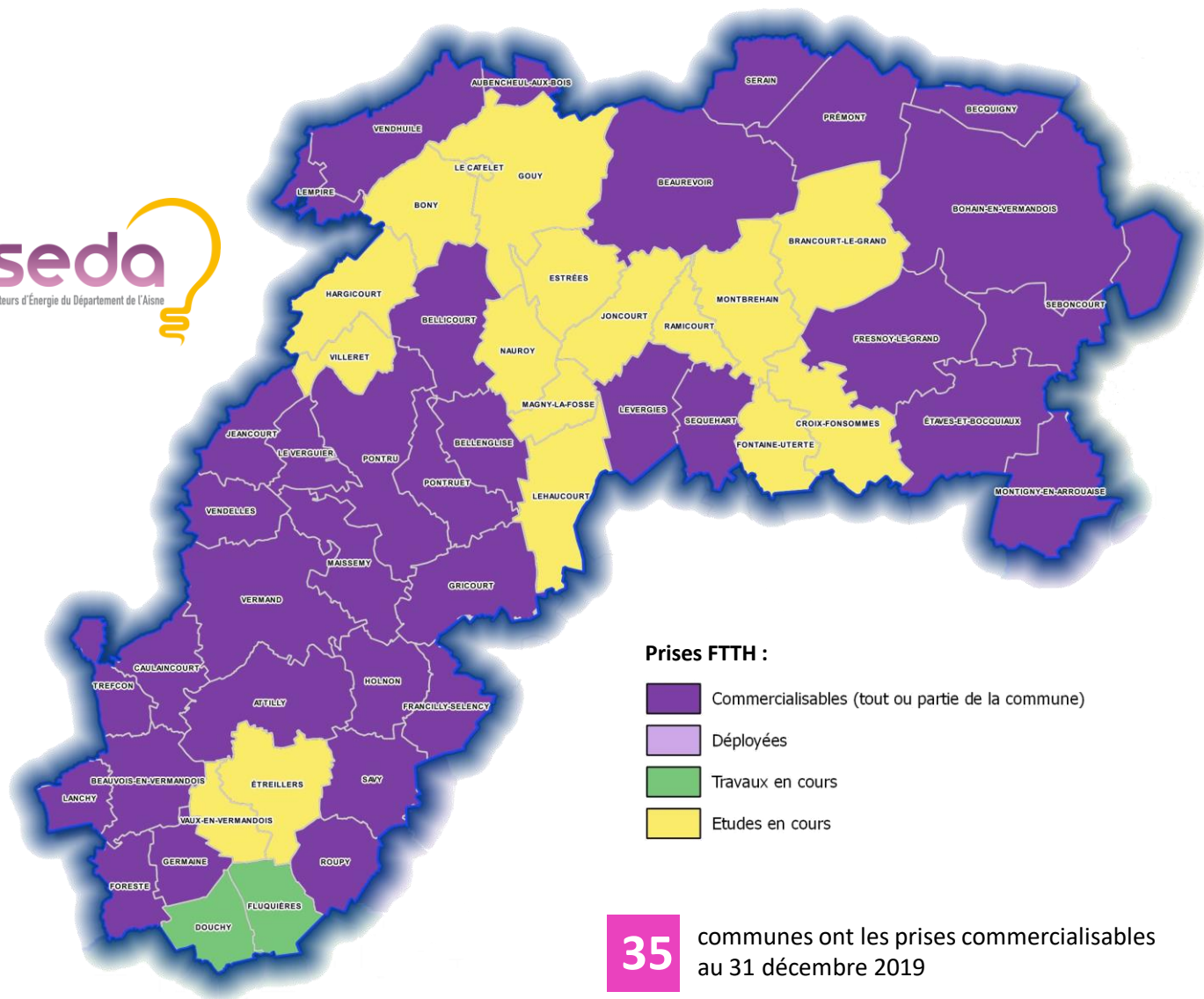
EMPLOI ET FORMATION

Merci de demander
l'autorisation à
l'animateur avant de
lancer toute
impression ☺

Seules les personnes ayant RDV
sont autorisées à rester à
l'espace Picardie En Ligne, ceci
afin de ne pas
déranger les autres.
Merci de votre
compréhension ☺



CARTE D'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX AU 31 DÉCEMBRE 2019



35

communes ont les prises commercialisables au 31 décembre 2019

227 065 €

en 2019 pour financer le projet

Le projet départemental RAISO (Réseau Aisne Optique) porté par l'Union des Secteurs d'Énergie du Département de l'Aisne (USEDA) en partenariat étroit avec le Conseil Départemental, depuis début 2014, vise à renforcer durablement l'attractivité et la compétitivité de l'Aisne par une infrastructure en fibre optique pérenne et évolutive.

Début 2016, la Communauté de Communes a pris la compétence « Communications électroniques » pour bénéficier du déploiement du Réseau à Très Haut Débit via la fibre optique et d'opérations de montée en débit, sur son territoire.

Les travaux sont réalisés par l'USEDA et les premières prises ont été commercialisées au cours de l'année 2017.

Internet dans les écoles

Chaque année la Communauté de Communes finance l'accès à Internet pour les établissements scolaires de son territoire, qu'elles soient en ADSL ou en Fibre optique. En 2019 cela représente un montant de 19 219 €.



Travaux de raccordement fibre optique

L'objectif de ce programme est de se mobiliser pour lutter contre la fracture numérique. Pour cela des postes numériques sont mis à la disposition de la population sur 4 sites :

- Beaufort
- Nauroy
- Savy
- Vermand

Les ateliers s'articulent autour de nombreux thèmes permettant de gérer au mieux les utilisations propres à chacun. Ils s'organisent en fonction des niveaux de chacun mais aussi des besoins.

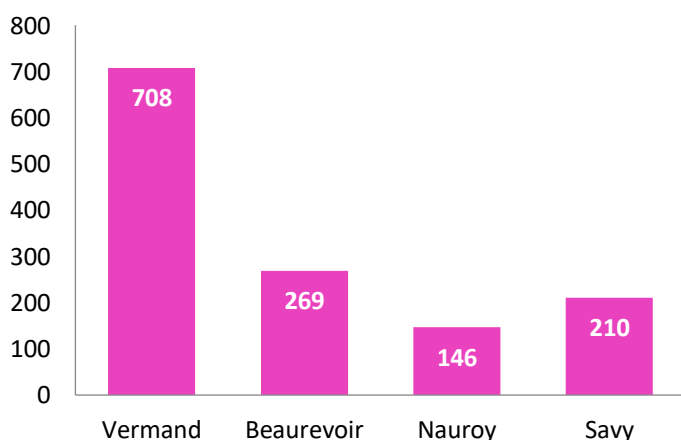
L'apprentissage s'effectue autour des besoins suivants :

- La création d'une boîte mail. Gérer l'envoi et la réception des courriels simples, mais aussi apprendre l'enregistrement et l'envoi des pièces jointes.
- Savoir créer ses comptes en ligne
- Savoir imprimer et numériser des documents afin de pouvoir les transmettre aux services administratifs.
- Apprendre l'utilisation des smartphones et tablettes et comprendre les termes comme cloud, store, synchronisation...
- Effectuer des transferts de photos d'un smartphone ou appareil photo sur un ordinateur.
- Utiliser les outils de communications à distance (Skype, Messenger, WhatsApp, Google)
- Faire des recherches efficaces sur internet, gérer les favoris et raccourcis. Détecter les sites sécurisés, etc.
- Apprendre les risques d'internet et détecter les faux mails mais aussi les messages d'hameçonnage. Savoir nettoyer et protéger son système...

Les sites Vermandois en ligne sont aussi des lieux d'échanges et de médiations où chacun peut exposer ses problèmes ou demander des renseignements.

1 333 personnes formées en 2019

FRÉQUENTATION PAR SITE EN 2019



La Communauté de Communes du Pays du Vermandois participe financièrement au développement de dispositifs qui ont vocation à lutter contre les freins à l'emploi des personnes les plus fragiles sur le marché de l'emploi.



La Maison de l'Emploi et de la Formation du Saint-Quentinois, Site du Vermandois à Bohain

- Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)

Soutien annuel = 103 708 €

- La Mission Locale,

Soutien annuel = 13 167 €

- Devenir en Vermandois,

Soutien annuel = 48 534 €

- L'association Vermandois Emploi Solidarité (L'AVES)

Soutien annuel = 12 942 €

- La Maison de l'Emploi et de la Formation de Bohain-en-Vermandois, dont les locaux ont été acquis par la CCPV

Réparations diverses = 41 813 €

- Changement de chaudière
- Création d'un mur de soutènement

UN TERRITOIRE ATTENTIF À SON ENVIRONNEMENT

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de Communes du Pays du Vermandois a été créé en 2000 afin de répondre à l'obligation légale (loi sur l'eau et milieux aquatiques) qu'ont les collectivités de s'assurer que les dispositifs existants ou futurs de traitement des eaux usées ne soient pas à l'origine problèmes de salubrité publique (Code de la Santé), de pollution des eaux de surface ou souterraines (Code Rural et Loi sur l'eau) ou de problèmes de gêne pour le voisinage (Code des Collectivités Territoriales).

C'est un service public local (et non une activité de police administrative), de nature industrielle et commerciale (SPIC) qui réalise des prestations en matière d'assainissement non collectif.

Le SPANC est uniquement compétent lorsque les immeubles ne sont pas raccordés ou « raccordables » au tout à l'égout.

Il doit s'assurer que les dispositifs sont ou seront conçus, implantés et réalisés dans le respect des prescriptions réglementaires, fonctionnent bien et sont entretenus régulièrement.

Sur les **54 communes** situées sur le territoire du Pays du Vermandois, **14 communes** sont raccordées à un réseau de collecte des eaux usées fonctionnel. Les **40 autres communes** comptent environ 3 000 habitations non raccordées et/ou non raccordables et sont donc concernées par le SPANC. Parmi ces communes, **18 communes** sont zonées et ont opté pour un système d'assainissement collectif mais en sont pourvues en partie ou pas du tout. Les **22 autres communes** sont zonées en totalité en assainissement non collectif.



Système d'assainissement individuel

Le SPANC a pour mission de :

- Contrôler les installations existantes et futures dans leurs conceptions et leurs mises en place. Il s'agit là d'instruire le projet déposé par l'utilisateur en cas de réhabilitation de son installation ou de création via un permis de construire. Pour ce faire, la première étape est de faire réaliser une étude de sol et de définition de la filière via un bureau d'étude indépendant puis de remplir un « contrôle de conception ».
- Valider les travaux réalisés via un « contrôle de bonne exécution des travaux ». Celui-ci est effectué impérativement avant remblai. Les travaux réalisés doivent correspondre au projet validé en contrôle de conception et le SPANC est le seul service pouvant donner une conformité sur ceux-ci.
- Contrôler le bon fonctionnement et l'entretien des installations. Ce contrôle se fait par le biais d'un « contrôle de l'existant ou de bon fonctionnement » périodique et obligatoire. La périodicité de contrôle peut être modulée mais ne doit pas excéder 10 ans. Le but est d'apporter des indications sur l'état, le fonctionnement et la conformité d'une installation.
- Établir un « diagnostic de vente » sur la base d'un contrôle de bon fonctionnement lorsqu'un immeuble non raccordable est vendu. Ce contrôle est lui aussi obligatoire et doit être annexé lors de la promesse de vente ou à défaut lors de la signature de l'acte définitif. La loi prévoit la fourniture d'un document de moins de trois ans concernant l'installation. Si aucun document ne peut être fourni, alors le SPANC doit réaliser une intervention spécifique.
- Assurer une veille technique auprès des usagers et des élus, lorsqu'ils le demandent.

Au cours de l'année 2019, **16** installations neuves ou à réhabiliter ont été réalisées et contrôlées, soit 34 installations de moins qu'en 2018. Cela est dû à la fin du 10^{ème} programme de l'eau de l'agence de l'eau Artois Picardie. Le nombre de contrôles de conception s'élève quant à lui à **23**, directement lié aux travaux subventionnés.

Depuis 2011 et l'entrée en vigueur du diagnostic obligatoire en cas de vente, le SPANC effectue cette mission de diagnostic supplémentaire. Sur l'année 2019, le service a contrôlé dans le cadre de cette mission **71** installations, soit 12 installations de plus qu'en 2018.

CHIFFRES CLÉS 2019

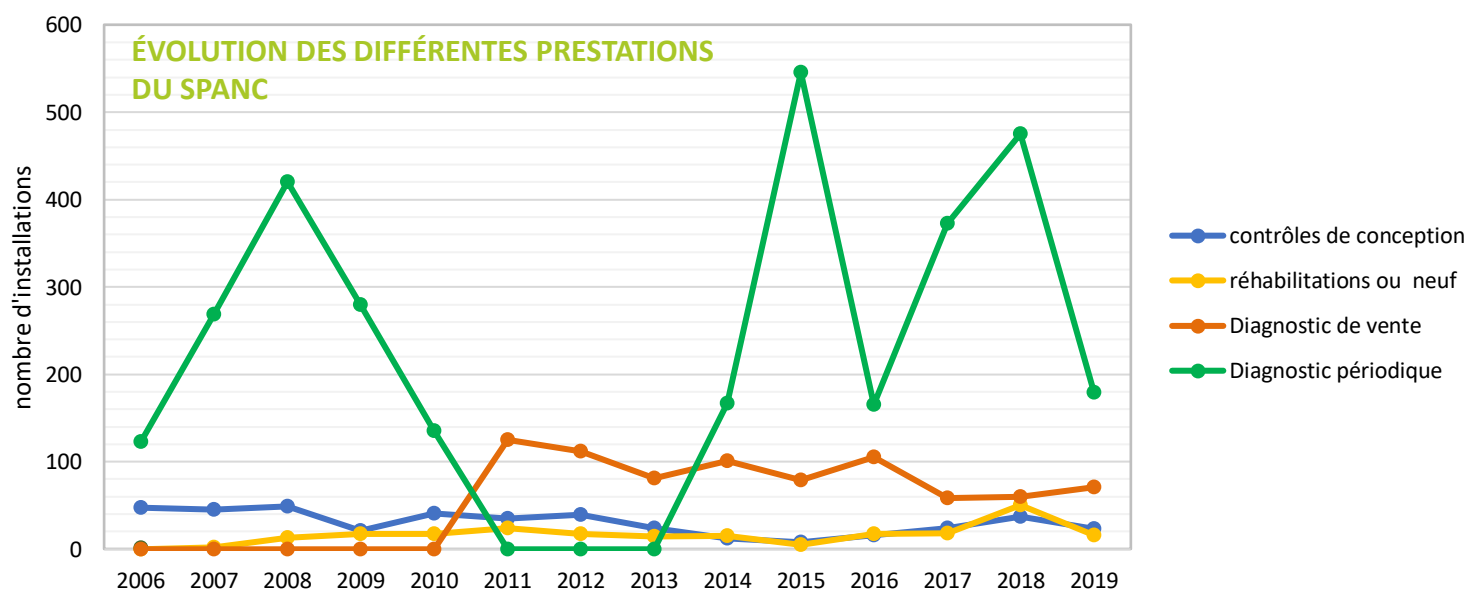
	Pas de non-conformité	Non conforme	Dont danger pour la sécurité ou la santé	Total
Contrôles de conception (1)	23			23
Contrôles d'exécution des travaux	16			16
Diagnostics de vente	6	65	23	71
Contrôles de bon fonctionnement (2)	34	145	25	179

(1) Contrôle de la conformité du projet de création d'une installation d'ANC

(2) Contrôle périodique faisant suite aux installations déjà contrôlées lors du contrôle de l'existant

Nombre de ventes : en moyenne 90 de 2011 à 2018, 71 en 2019 :

- raccordement progressif de communes zonées en assainissement collectif (Montbrehain, Brancourt-le-Grand, Étaves-et-Bocquiaux, Lempire, Hargicourt, Villeret, Estrées, Nauroy)
- réalisation des contrôles de bon fonctionnement, valables 3 ans pour être joints à l'acte de vente.



Taux de conformité global des installations contrôlées :

La majorité des installations ont été diagnostiquées lors des contrôles de l'existant entre 2003 et 2010, en utilisant pour référence les arrêtés techniques du 06/05/1996 et du 07/09/2009. L'arrêté du 27 avril 2012 précédemment mentionné modifie les critères de conformité. Ainsi une installation jugée conforme avant la parution de cet arrêté pourra être jugée non conforme lors d'un contrôle effectué ultérieurement à la date de parution de l'arrêté.

CALCUL DU TAUX DE CONFORMITÉ

$$\frac{\text{nombre d'installations conformes} + \text{nombre d'installations ne présentant pas de risque sanitaire ni de danger pour la santé ou la sécurité des personnes}}{\text{nombre total d'installations diagnostiquées depuis la création du SPANC}} = 55\%$$

BILAN FINANCIER

Tarif de la redevance : 31 € par an par installation diagnostiquée en contrôle périodique.

Tarif des contrôles réalisés à la demande du particulier.

	Zonage collectif	Zonage non collectif
Contrôle de conception et d'exécution	100 €	200 €
Diagnostics de vente	150 €	300 €

Les compétences exercées

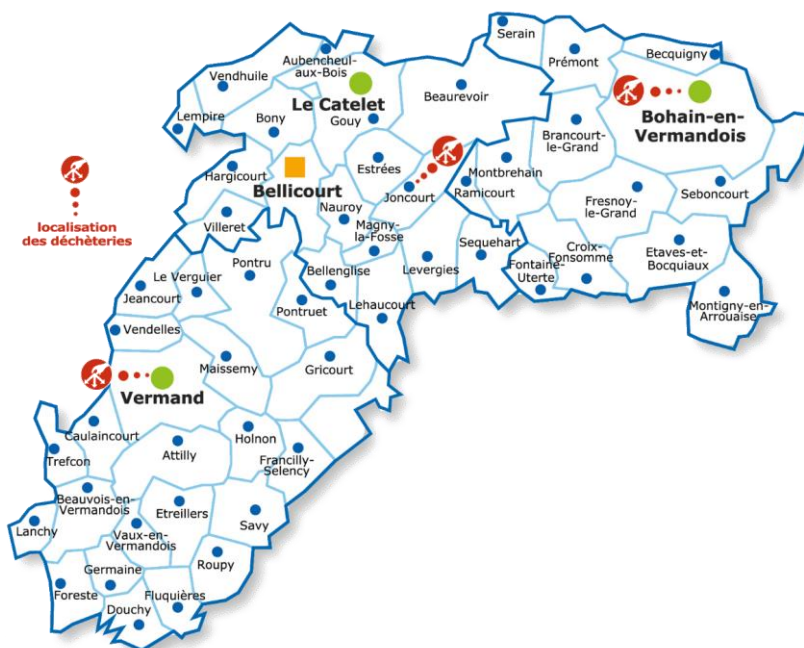
La Communauté de Communes du Pays du Vermandois (CCPV) exerce la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés et délègue à Valor'Aisne (Syndicat départemental de traitement des déchets ménagers de l'Aisne) la compétence de traitement depuis 2003.



Les ordures ménagères sont principalement enfouies dans une installation de stockage de déchets non dangereux mais depuis le 1^{er} janvier 2019, une partie est traitée par des unités de valorisation énergétique par incinération. Les recyclables (hors verre) sont livrés au centre de tri d'Urvillers. Depuis le 1^{er} janvier 2017, Valor'Aisne a pris en charge le traitement des déchets issus des déchèteries.

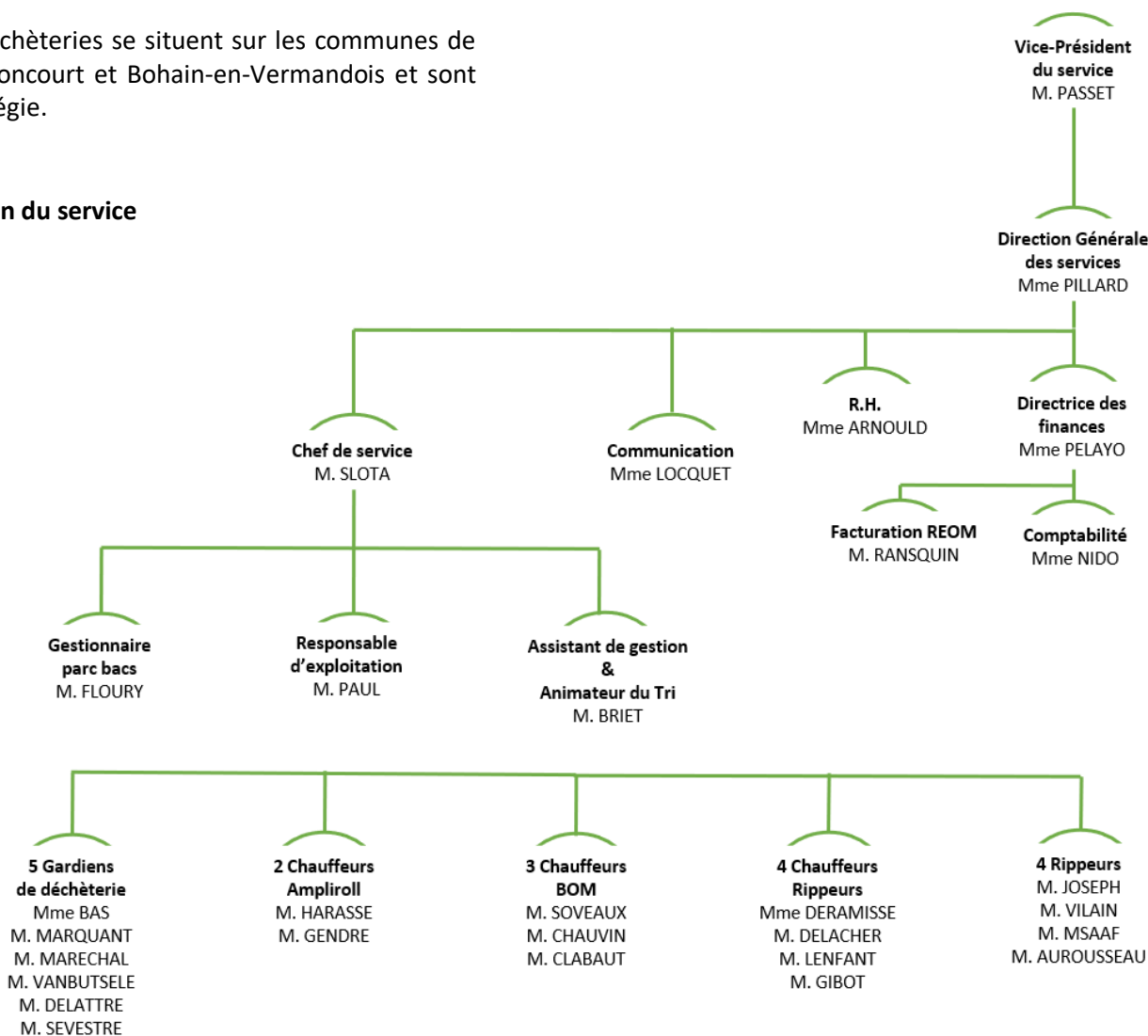
Le taux d'habitat collectif est de 8% et concerne principalement les communes d'Holnon, Fresnoy-le-Grand et Bohain-en-Vermandois.

Les trois déchèteries se situent sur les communes de Vermand, Joncourt et Bohain-en-Vermandois et sont gérées en régie.



Carte de localisation des 3 déchèteries intercommunales

Organisation du service



Caractéristiques de la collecte

LA COLLECTE EN PORTE À PORTE (PÀP)

Flux de déchets	Mode de gestion	Fréquence de collecte	Contenant
Ordures ménagères résiduelles (OM)	Régie	C 1	Bac couvercle vert
		C 0.5	
Collecte sélective monoflux (CS)		C 0.5	Bac couvercle jaune

C 1 : collecte toutes les semaines
C 0.5 : collecte toutes les deux semaines

Suite à la période test qui s'est déroulée du 1^{er} octobre au 31 décembre 2017, la CCPV a décidé d'étendre la collecte d'OM en C 0.5 sur les autres communes du territoire hormis sur les communes de Bohain-en-Vermandois et de Fresnoy-le-Grand. L'opération est mise en place depuis le 1^{er} mai 2018.



TONNAGES ANNUELS DES FLUX COLLECTÉS

Flux de déchets	Tonnages 2019	Kg/hab CCPV	Kg/hab (Moyenne Valor'Aisne)
Ordures ménagères (Hors refus de tri)	4 690,18	149,86	219
Collecte sélective	1 837,60	58,71	53,8
Refus de tri	235,19	7,51	9,6
Verre	1 276,69	40,79	-
Textile	157,70	5,04	-

LA COLLECTE EN POINTS D'APPORTS VOLONTAIRE (PAV)

Flux de déchets	Prestataires	Mode de dépôt	Nombre de bornes
Verre	Minéris Saint Gobain	Colonnes aériennes	200
Textile	Le Relais / EcoTextile		50
OM	Régie	Colonnes aériennes	28
		Colonnes enterrées	9
CS		Colonnes aériennes	28
		Colonnes enterrées	9

La collecte du verre est effectuée uniquement en point d'apport volontaire. Au total, ce sont 200 bornes réparties sur le territoire qui permettent la récupération du verre. Toutes les communes disposent d'une ou plusieurs bornes pour la récupération du verre. Aussi, chacune des déchèteries est équipée d'au moins 1 borne. Les enlèvements sont réalisés par le transporteur Minéris à une fréquence prédéterminée (ou occasionnellement sur demande en cas de débordements). Le verre collecté est ensuite acheminé au site de Samin (Rozet-Saint-Albin) ou au site de Pate (Reims).



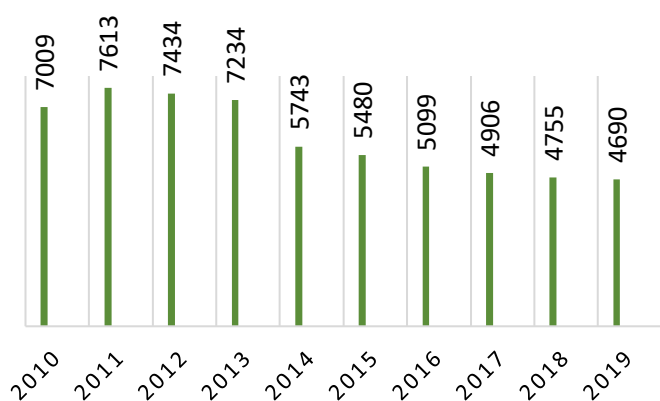
Colonnes aériennes



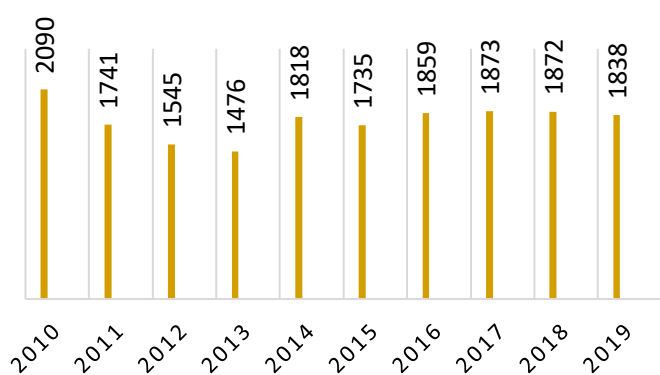
Colonne enterrée

Évolution des tonnages depuis 2010

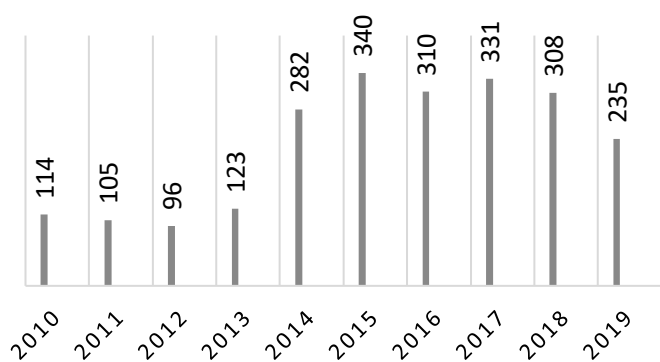
DÉCHETS MÉNAGERS



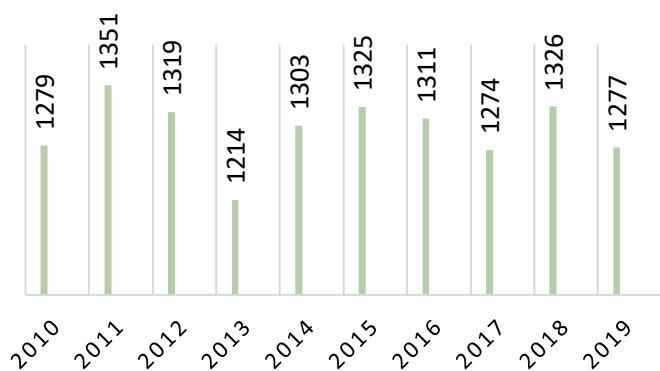
TRI SÉLECTIF



REFUS DE TRI



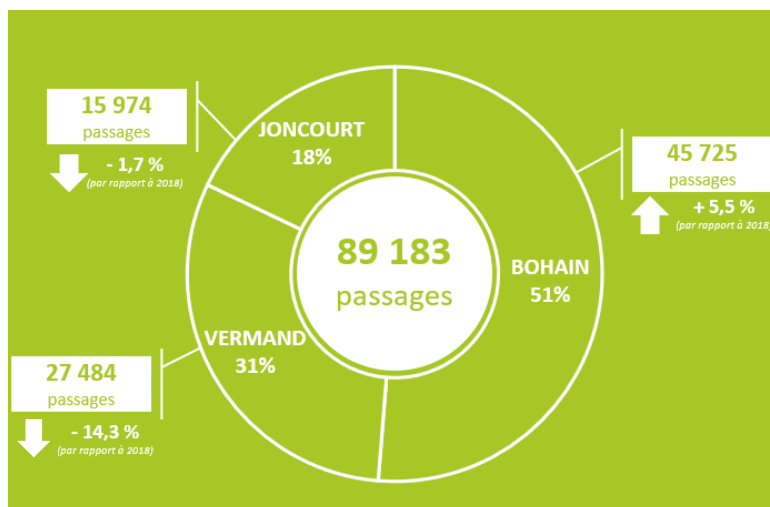
VERRE



Après 5 ans de redevance incitative, les résultats en termes de tonnages des ordures ménagères comme du tri sélectif sont très encourageants. Les graphiques ci-contre illustrent la baisse significative du tonnage d'ordures ménagères et le maintien des performances de tri. Les refus en baisse ces deux dernières années restent relativement hauts malgré nos opérations de sensibilisation. Cela peut s'expliquer par une mauvaise compréhension du système de facturation par les usagers.

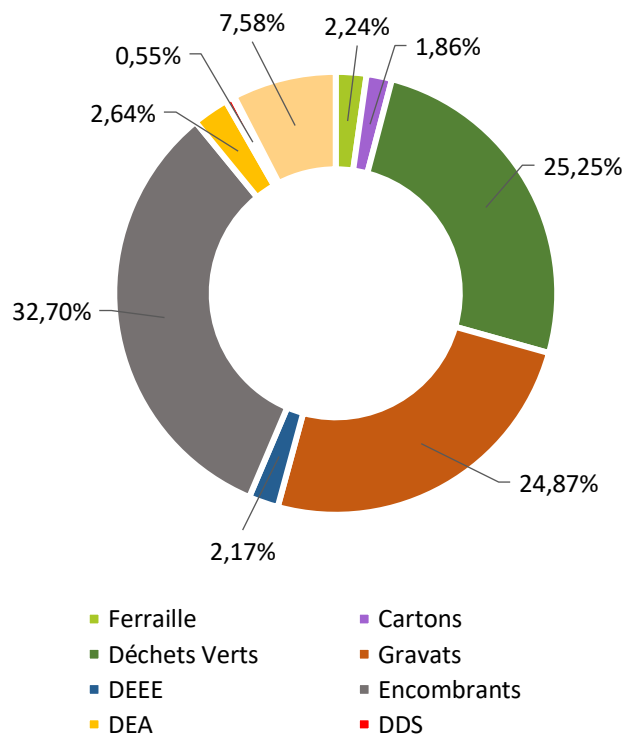
Déchèteries intercommunales

FRÉQUENTATION ANNUELLE



Sur l'ensemble des 3 sites, on observe une basse globale de fréquentation en 2019 de -2,6% par rapport à 2018.

RÉPARTITION DES TONNAGES PAR FLUX



Accueil des professionnels en déchèterie

Les déchets acceptés restent les mêmes aussi bien pour les professionnels que pour les particuliers. Les pneus coupés, jantés ou « verts » sont refusés en déchèterie.



Le tarif des professionnels est fixé par passage et pour l'ensemble des déchets apportés. Seul l'apport de carton est gratuit. Les tarifs ont été revus à compter du 1^{er} janvier 2019.

Tarif pour véhicule léger : 25 €

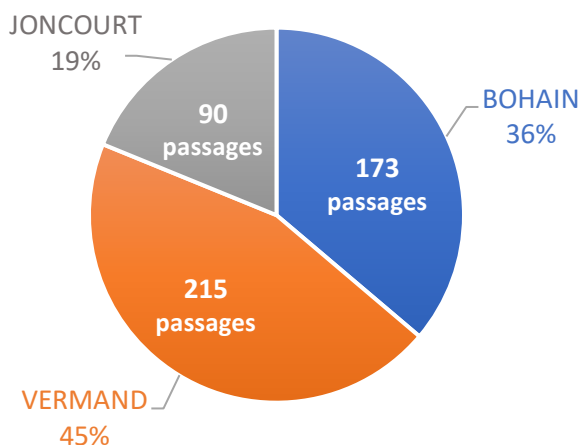
Tarif pour véhicule avec remorque ou fourgon : 40 €

Sur 2019, il y a eu 478 passages de professionnels.

Ce sont les gardiens de déchèteries qui remplissent directement les bons pour la facturation des professionnels.



TAUX DE FRÉQUENTATION



Travaux de remise aux normes de la déchèterie de Vermand



La Communauté de Communes du Pays du Vermandois est soumise à des contraintes administratives et réglementaires. Une mise en conformité du site est donc rendue obligatoire : pour le risque incendie, pour la collecte des effluents pollués et pour les déchets diffus spécifiques (DDS).

En fin d'année 2016 une étude est menée par le cabinet INDDIGO sur l'ensemble de nos déchèteries. Le 15 février 2017 le Conseil Communautaire vote l'acquisition de deux parcelles d'un total de 4 760 m² jouxtant l'actuelle déchèterie de VERMAND.

L'amélioration de l'exploitation du site passe également par la mise aux normes des conditions d'accès des usagers : sécurisation des quais déjà existants (élévation des prémurs, garde-corps, banquettes de déchargement. Toujours pour la sécurité, les usagers emprunteront un accès différent de celui des prestataires qui transportent les bennes.

Deux casiers pour stockage au sol de déchets verts et gravats seront créés, tout comme la voirie interne et la clôture de l'enceinte du site.

Les travaux ont débutés au début du mois de février 2019.

Le financement :

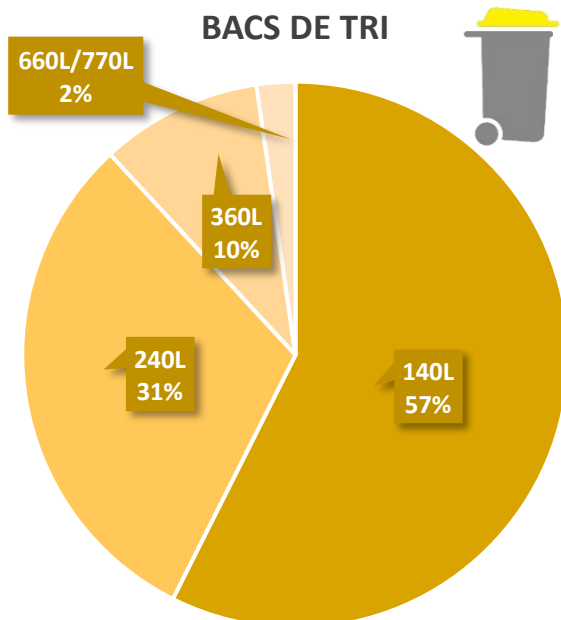
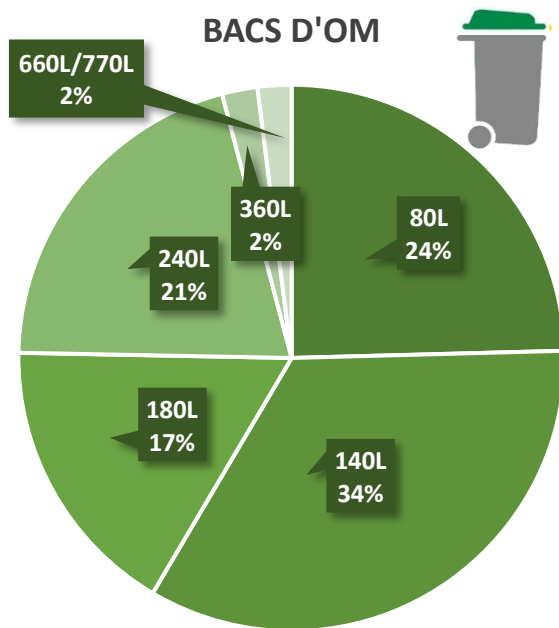
Le montant des travaux s'élève à 839 407 € (période 2018-2019) (avec un reste à réaliser de 122 176 €) dont 153 654 € subventionnés par la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et 356 958 € de Contrat Départemental de Développement Local (CDDL).

Pré-collecte

L'instauration de la redevance incitative a nécessité la mise en place de bacs d'ordures ménagères et recyclables auprès de chaque foyer du territoire mais aussi des administrations et des commerçants.

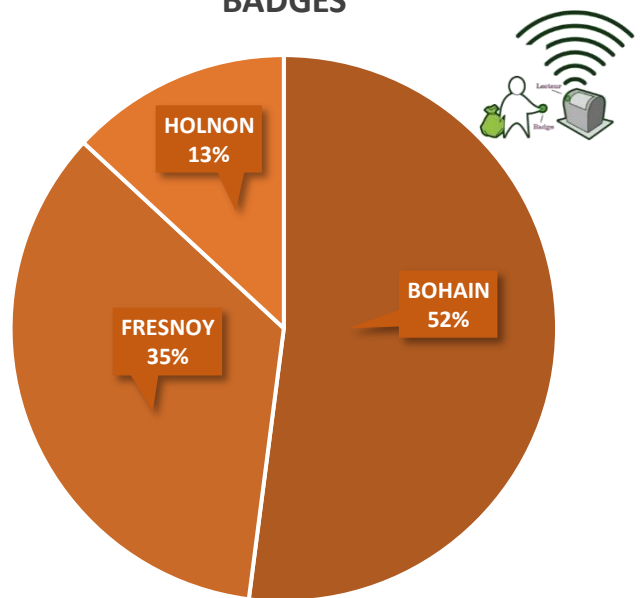
Un agent à temps plein est dédié à la livraison des bacs pour les nouveaux arrivants et assure les retraits lors des déménagements, des changements de volume et les réparations. Depuis les installations de colonnes pour l'habitat collectif, il doit gérer également la distribution et la reprise des badges d'accès.

ÉQUIPEMENTS EN SERVICE AU 31/12/2019



Au total : 25 976 bacs verts et jaunes en service sur le territoire

BADGES

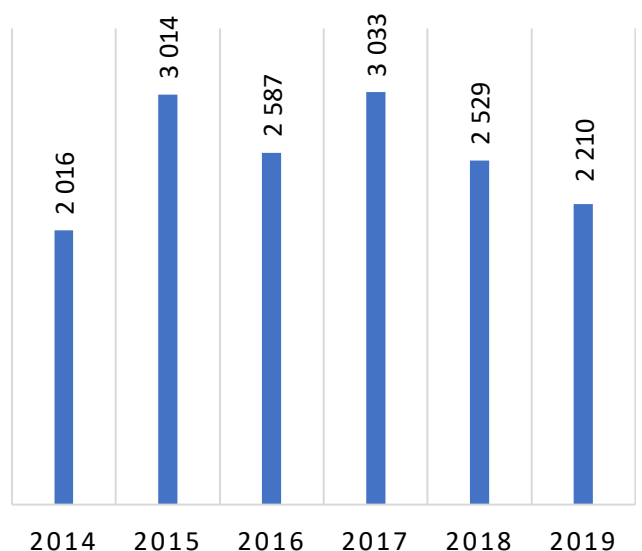


Au total : 1 099 badges en service répartis sur 3 communes



NOMBRE D'INTERVENTIONS

(Retraits, ajouts et maintenance)



Bilan financier du service des déchets ménagers

LA REOMI

La CCPV a choisi comme mode de financement pour ce service la « Redevance d'Enlèvements des Ordures Ménagères Incitative » (REOMI) afin d'appliquer le principe du « pollueur/payeur ». Les usagers paient en fonction de la quantité de déchets éliminés produite par leurs foyers. Une part fixe est prédéterminée afin de garantir un financement minimum pour le fonctionnement du service. La part variable se détermine en fonction du nombre de levées du bac de déchets ménagers.

GRILLE TARIFAIRE

POUR LES PARTICULIERS AVEC BACS

		Tarif Unitaire TTC (€)	Tarif final TTC (€)
Part Fixe	Abonnement unique au service public pour tous les redevables	31	31
	Abonnement proportionnel au volume du bac	0,535	0,535 x le volume du bac
	12 levées comptabilisées	0,018	12 x 0,018 x le volume du bac
Part Variable	Entre 13 et 40 levées	0,028	0,028 x nombre de levées x volume du bac
	Au-delà de 41 levées	0,041	0,041 x nombre de levées x volume du bac

La grille tarifaire des particuliers a été transposée pour l'habitat collectif équipé de colonnes enterrées et aériennes, avec badges.

Nombre de personnes au foyer	1	2	3	4	5	6 et +
Nombre d'ouvertures incluses dans la part fixe	24	42	54	72		108

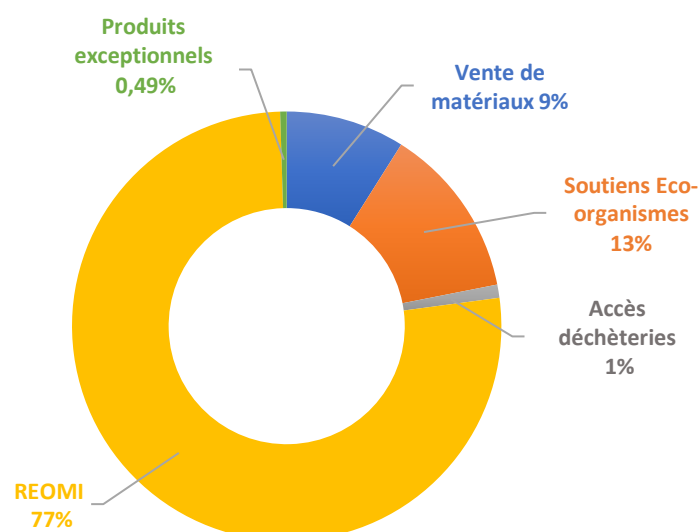
Total de la part fixe en fonction du nombre de personne par foyer

Nombre de pers. au foyer	1	2	3	4	5	6 et +
Part Fixe	91,08 €	136,14 €	166,18 €	211,24 €		301,36 €

Une grille tarifaire particulière a également été calculée pour les résidences secondaires : la part fixe est la même que pour les particuliers, mais ils n'ont pas de levées incluses. Seul le nombre réel de levées est facturé.

Le montant de cette redevance en 2019, dégrèvement et refacturation sur les années antérieures compris, s'est élevé à **2 379 801,13 €**.

VENTILATION DES RECETTES



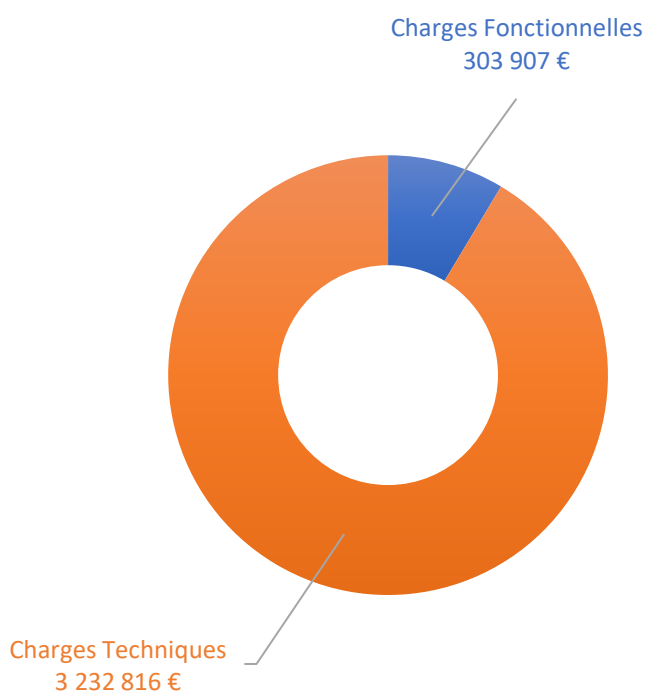
BILAN DES CHARGES DU SERVICE

Type de charges	Détail des charges	Montant HT (€)	Montant total par type de charges (€)	%	Montant global TTC (€)
Charges Fonctionnelles	Charges de structure	251 268 €	303 907 €	9%	3 536 723 €
	Communication	52 639 €			
Charges Techniques	Pré-collecte	239 135 €	3 232 816 €	91%	
	Collecte	1 039 670 €			
	Transfert/Transport	572 319 €			
	Traitement des déchets non dangereux	906 978 €			
	Traitement des déchets non dangereux valorisés en incinération	436 010 €			
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	38 704 €				

Ainsi en 2019, la gestion des déchets de la CCPV a représenté un coût de **113 €/habitant**.

INVESTISSEMENTS

RÉPARTITION PAR NATURE DES CHARGES



Poste	Nature	Montant HT
Déchèteries	Travaux Vermand	676 149 €
Véhicules	Ampliroll pour déchèteries	130 147 €
	Manitou	54 944 €
	Remorque Ampliroll	27 344 €
Conteneurisation	Bacs roulants	17 710 €
	Visuels bornes à verre	874 €
TOTAL		907 168 €



La facturation de la redevance

Les usagers prennent contactent principalement par :

- Téléphone
- Mails
- Courriers papier
- Via le site internet de la CCPV
- Au sein des bureaux de la CCPV

La plupart des particuliers et professionnels nous contactent pour les raisons suivantes :

- Demande de bac
- Changement de dotation, remplacement de bac cassé, volés, ...
- Signaler un emménagement ou un déménagement
- Signaler un décès, une naissance, un départ d'une personne dans le foyer
- Réclamation sur une facture, lettre de relance ou saisie établie par le Trésor Public
- Demande de dossier de mensualisation
- Changement de coordonnées bancaires
- Demande d'estimation de factures
- Problème de collecte

Principalement, une permanence téléphonique se tient tous les lundis et mercredis matin de 8h30 à 12h30, mais la majorité des appels effectués en dehors de ces créneaux sont réceptionnés et traités.

La durée des appels est variable, et peut se décomposer de la manière suivante :

- Inférieure ou égale à 5 minutes
- Entre 5 et 10 minutes
- Supérieur à 10 minutes

Ces données sont issues d'un journal d'appel mis en place en cours d'année 2019. Dans le cas de dossiers complexes, nécessitant notamment le besoin de justificatifs ou d'informations complémentaires, l'utilisateur est recontacté principalement par mail afin de bénéficier au maximum de traces écrites.

NOMBRE D'APPELS PAR MOIS EN MOYENNE

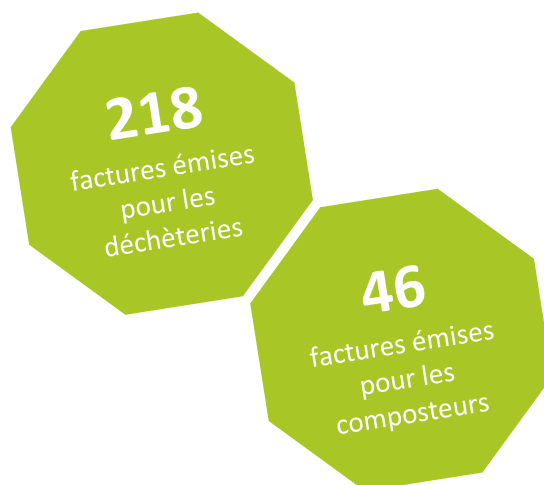
Durée	Nombre d'appels	Total global sur une semaine
Inférieure ou égale à 5 minutes	96	216 appels
Entre 5 et 10 minutes	80	
Supérieure à 10 minutes	40	

LES AUTRES MOYENS DE COMMUNICATION UTILISÉS PAR LES USAGERS PAR MOIS (moyenne)

Courriers papier	Mails	Sur place	Site Internet
30	45	5	7

NOMBRE DE FACTURES ÉDITÉES POUR LA REDEVANCE DÉCHETS MÉNAGERS, PAR TYPE DE RÈGLEMENT (Particuliers, Commerçants, Administrations)

Factures au comptant	Mensualisation en 10 x	Paiement à l'échéance	Factures manuelles aux collectifs
9 984	3 187	88	66



UN TERRITOIRE QUI ACCOMPAGNE LES FAMILLES

LA PETITE ENFANCE

LA JEUNESSE



Les jeunes de l'Adobus à un atelier créatif

Le multi-accueil « La Grenouillère » à Bohain-en-Vermandois

Les principales missions 2019

- Un accompagnement à divers projets de territoire : projet d'ouverture de Maison d'Assistantes Maternelles (MAM), projet Crèche à Vocation d'Insertion Professionnelle (AVIP), extension de crèches.
- Modification du Projet Éducatif De Territoire (PEDT)
- Création et mise à jour d'outils de communication : « Le guide : choisir un mode de garde pour votre enfant », affiches, flyers, Facebook...
- Création de passerelles entre les différentes actions et partenaires (les crèches et les RAM, les animatrices de RAM, les éducatrices de jeunes enfants...).

Très attachée à la place du jeune enfant au sein du territoire, la CCPV dispose de 3 structures « petite enfance »

Le multi-accueil « La Grenouille Verte » à Vermand

Ouverte depuis le 3 septembre 2018, La Grenouille Verte a pu satisfaire de nombreux parents lors de cette année pleine 2019.

Elle est ouverte de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi et peut accueillir 20 enfants simultanément. Elle fournit les couches et repas.

Elle a accueilli 55 enfants, dont un enfant porteur de handicap.

Son taux de fréquentation s'élève à plus de 80%.



Ouverte depuis avril 1993 sous statut associatif, « La Grenouillère » est sous la compétence de la CCPV depuis 2005 et a le projet de s'agrandir pour répondre davantage aux besoins de la population.

Elle est ouverte de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi et peut accueillir 15 enfants simultanément.

Elle a accueilli 46 enfants, dont un enfant porteur de handicap.

Son taux de fréquentation s'élève à plus de 93%.



La halte-garderie itinérante « Trot'Grenouilles »

Un camion ambulant, chargé du matériel pédagogique et de puériculture, s'installe depuis 2005 dans une salle de Beaufort et depuis 2019 dans une salle de Vendhuile. Depuis ce début d'année 2020, la structure est à Beaufort et Bellicourt (jeudi et vendredi matin).

Elle est ouverte de 8h45 à 17h15 le lundi, mardi, mercredi sur Beaufort et le jeudi et vendredi sur Vendhuile.

Elle a accueilli 28 enfants.

Son taux de fréquentation s'élève à environ 35%.

Elle s'est inscrite dans un projet AVIP (Crèche À Vocation d'Insertion Professionnelle), dispositif favorisant le retour à l'emploi des parents ayant des enfants de moins de 3 ans, engagement entre le gestionnaire, le parent et Pole Emploi.



Tous les mineurs de la CCPV ont la possibilité de bénéficier des actions menées par l'équipe éducative du service enfance-jeunesse.

Ce service se compose de 4 secteurs d'activités :

- Les Temps d'Accueil Périscolaires (TAP),
- L'organisation des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH),
- le foyer itinérant « Adobus »,
- les formations aux Brevets BAFA/BAFD.

Temps d'Accueil Périscolaire (TAP)

Différentes activités proposées :

- malle sport
- malle motricité
- malle cirque
- malle scientifique
- malle jeux de sociétés
- malle éveil corporel
- malle musique
- malle sécurité routière

SITE D'ACTION	NOMBRE D'ENFANTS	TARIF PAR ENFANT
École de Brancourt-le-Grand	Maximum 24 enfants	Séance de 30 minutes : 1,00 €
		Séance de 45 minutes : 1,00 €
		Séance d'1 heure : 1,25 €
		Séance d'1 heure 15 : 1,50 €
		Séance d'1 heure 30 : 1,75 €
		Séance de 3 heures : 3,00 €

Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Les grandes vacances sont l'occasion pour les enfants et les jeunes de 3 à 14 ans de se reposer mais également de se divertir. Parce que les obligations des familles ne leur permettent pas toujours d'être avec eux durant toute ou partie des vacances, la Communauté de Communes du Pays du Vermandois propose des ALSH : **11 gérés en régie et 7 délégués à d'autres structures**. Le temps d'une semaine ou plus, les enfants peuvent ainsi être accompagnés dans de nombreuses activités et divertissements pratiqués collectivement.

Des services de garderie et de navettes de transport quotidiens sont proposés gratuitement aux familles.

Participation de la CCPV de **65 €/enfant/semaine**

Avant les ALSH :

- Écriture des projets pédagogiques,
- Inscription des enfants,
- Réunion avec les parents et les animateurs,
- Préparation du matériel pédagogique,
- Installation.



Accueil de Loisir 2019 Holnon-Francilly

FRÉQUENTATION DES ALSH 2019

STRUCTURE	CAPACITÉ DÉCLARÉE	EFFECTIF MOYEN RÉEL	NOMBRE DE FORFAITS SUR LA PÉRIODE
Beaurevoir	48	51	205
Etreillers	78	58	232
Hargicourt / Bellicourt	108	88	350
Hargicourt (Août)	58	55	165
Pontru (Août)	58	53	159
Vermand	150	142	568
Holnon / Francilly-Selency	108	108	434

ENCADREMENT DES ALSH

ALSH	BAFA STAGIAIRES ET DIPLÔMÉS	ADJOINTS	DIRECTEURS
Vermand	14	1	1
Hargicourt/ Bellicourt	9	2	1
Hargicourt août	4	0	1
Beaurevoir	8	0	1
Pontru août	6	0	1
Etreillers	6	0	1
Holnon/ Francilly-Selency	11	1	1

Après les ALSH :

- Questionnaires de satisfaction,
- Réécriture du CEJ et du CTG,
- Vérification des données de trésorerie,
- Préparation des ALSH 2020 (devis pour les sorties...).

L'Adobus

Il s'agit d'un foyer rural itinérant en direction des adolescents du territoire âgés de 11 à 17 ans. Il intervient à la demande des communes membres.

- Mercredi de 14h à 17h, vendredi de 17h à 19h, samedi de 14h à 17h et pendant les vacances scolaires de 14h à 17h,
- Capacité de 24 jeunes,
- Encadrement 1 directeur et 2 animateurs,
- Cotisation de 5 euros et mini bus pour les navettes,
- Contact avec les mairies pour l'accord pour le passage du bus et envoi du flyer,
- Création dossier d'inscription,
- Nettoyage du bus,
- Sensibilisation et information avec les jeunes, activités sportives, jeux de société, console de jeux et cuisine.



LIEUX DE PASSAGE 2019

Vermand, Estrées, Bellicourt, Brancourt-le-Grand, Étreillers, Gricourt, Hargicourt, Bellenglise, Prémont, Montbrechain, Holnon et Francilly-Selency

FRÉQUENTATION

JOUR DE PASSAGE	NOMBRE DE JEUNES	NOMBRE D'HEURES
Mercredi	121	356
Vendredi	86	180
Samedi	144	439
Vacances	220	806
Total	571	1781

Les actions menées par l'Adobus :



Sortie au salon « Paris Games Week »

- Le 31 octobre 2019, les animateurs de l'Adobus ont emmené 10 adolescents du territoire à la capitale pour découvrir les nouvelles technologies, la robotique et les jeux vidéos à l'occasion de l'évènement « Paris Games Week ».

- Février : sortie à la patinoire de la BUL à Saint-Quentin
- Mars : soirée années 80 à Étreillers, organisée avec l'association des parents d'élèves d'Étreillers.
- Avril : après-midi au Laser Game de Saint-Quentin
- Mai : atelier créatif spécial fête des mères à La Maison du Textile de Fresnoy-le-Grand
- Septembre : visite du salon du jeu à Saint-Quentin
- Novembre : après-midi à la foire de la Saint-Denis à Saint-Quentin



Fresque sur l'abribus à Lempire

5 jeunes de l'Adobus ont entrepris de relooker l'abribus de la commune de Lempire avec une fresque peinte, à la demande du maire.

Le projet, a été encadré par le graffeur professionnel Nicolas Lefevre, alias « Free Squad H », et deux animateurs de l'Adobus.

Le thème retenu par les jeunes a été celui des fonds marins, avec des couleurs vives pour égayer l'endroit. Les adolescents ont réalisé eux-mêmes leurs pochoirs avant de pouvoir manier les bombes de peinture.

Les formations à l'encadrement des jeunes

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) et le Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD) sont des diplômes qui permettent d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs.

La CCPV organise et finance, en partie, une session de formation chaque année, dans un souci de qualification des équipes.

Le reste à charge pour les familles est de 80 € pour un BAFA, 100 € pour un approfondissement et 100 € pour un BAFD.

En 2019 c'est l'organisme « La Ligue de l'Enseignement » qui a été retenu pour dispenser cette formation.



Formation à Bellicourt, session 2019

FORMATIONS 2019

Type de Formation	Nombre d'Inscrits
BAFA Base	29
BAFA Approfondissement	16
BAFD Base	0
BAFD Approfondissement	0

45
jeunes formés
au total
en 2019

UN TERRITOIRE SOUCIEUX DE SON CADRE DE VIE

URBANISME – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
VOIRIE

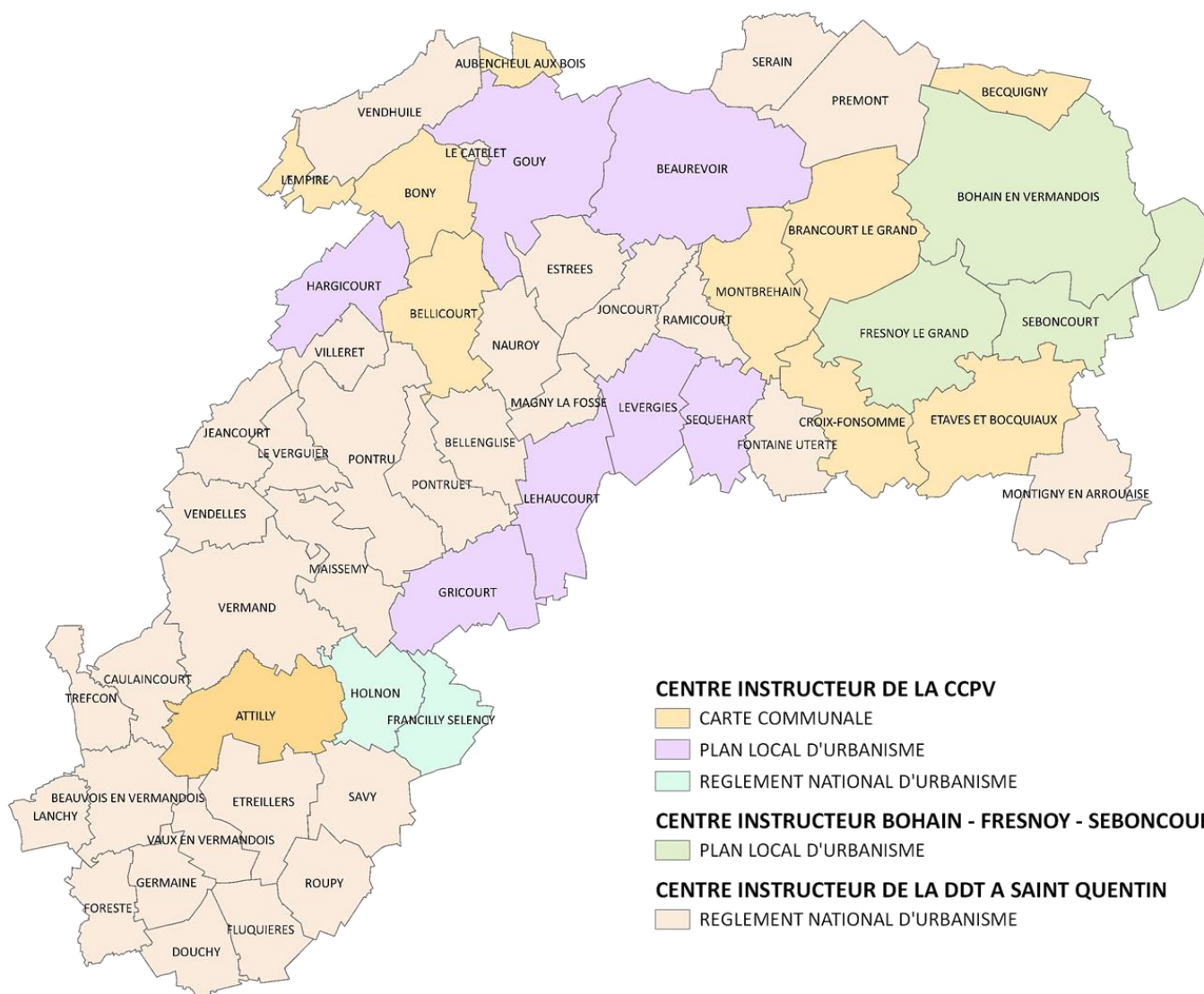


Les missions

Le service urbanisme a évolué en service aménagement du territoire. Il a en charge :

- **L'accueil et l'information du public** sur les dossiers d'urbanisme (réglementation, architecture) et d'environnement (risques naturels et technologiques, ICPE, dossiers lois sur l'eau) ;
- **Le conseil auprès des élus ;**
- **L'instruction des demandes relatives au droit des sols** (certificats d'urbanisme, permis de construire, déclarations préalables, ...) et les Déclarations d'Intention d'Aliéner ;
- **L'évolution des documents d'urbanisme** de la CCPV et le suivi de **l'évolution des documents d'urbanisme des collectivités voisines** (Thiérache Sambre et Oise, Saint-Quentinois, ...) ;

- **Les outils de planification liés à l'aménagement du territoire** (les SAGE - Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau, la SLGRI - Stratégie Locale de Gestion des Risques Inondations, les PPRI - Plans de Prévention des Risques Inondations, le PCAET - Plan Climat Air Energie Territoriale, ...).
- **L'information du public sur le dispositif d'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)** et la validation des dossiers en commission ;
- **L'information des riverains des cours d'eau** dans le cadre de la compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

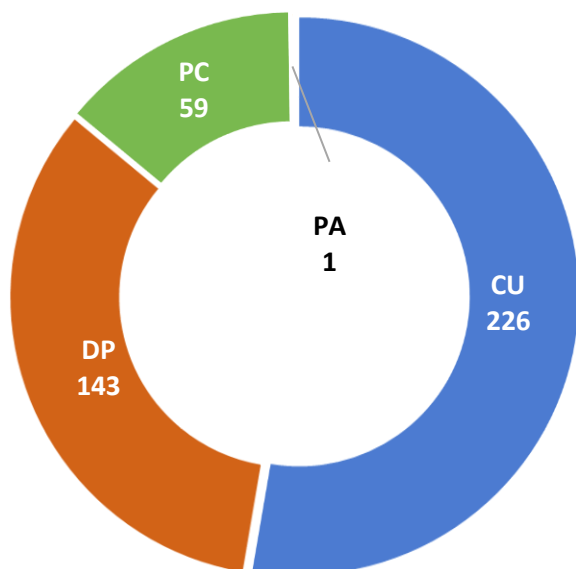


Autorisations du Droit des Sols (ADS) et déclarations d'intention d'aliéner

NOMBRE DE DOSSIERS ADS

ATTILLY	11
AUBENCHEUL-AUX-BOIS	6
BEAUREVOIR	46
BECQUIGNY	20
BELLICOURT	39
BONY	16
BRANCOURT-LE-GRAND	22
CROIX-FONSOMME	10
ÉTAVES-ET-BOCQUIAUX	29
FRANCILLY-SELENCY	29
GOUY	30
GRICOURT	50
HARGICOURT	23
LEHAUCOURT	18
HOLNON	29
LEMPIRE	11
LEVERGIES	20
MONTBREHAIN	15
SEQUEHART	5
TOTAL	429

NOMBRE D'ACTES INSTRUMENTÉS PAR CATÉGORIE



CU : certificat d'urbanisme
 DP : déclaration préalable
 PA : permis d'aménager
 PC : permis de construire

Renseignements auprès des pétitionnaires

En 2019, **179** demandes de renseignements sur les autorisations d'urbanisme ont eu lieu, ce qui correspond à environ 15 demandes de renseignements chaque mois. **38** administrés ont été reçus en RDV à la CCPV.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

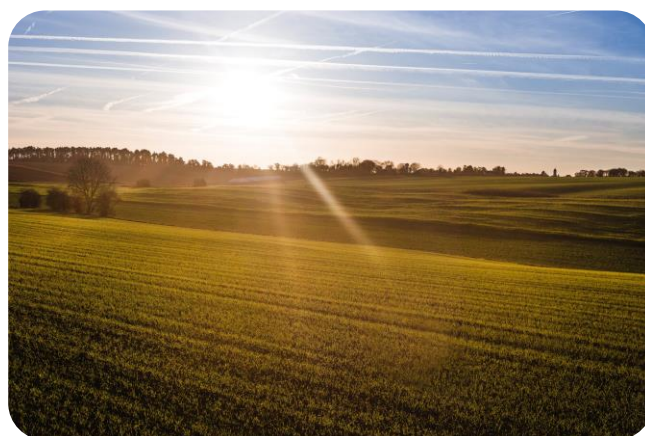
Le PLUi détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols. Son élaboration revient à la CCPV et est étalée sur plusieurs années.

ACTIONS MENÉES EN 2019

DATE	OBJET
Début d'année	Travail sur le terrain pour collecter des informations pour le diagnostic
Avril et mai	Réunions en communes avec les maires et les élus référents
Réunion du 24 septembre	Présentation du diagnostic environnement
Réunion du 17 octobre	Présentation du diagnostic économique
Réunion du 26 novembre	Présentation du diagnostic paysages

PLANNING PRÉVISIONNEL

ÉTAPE	PÉRIODE
Diagnostic territorial	Janvier 2020
Lancement du diagnostic agricole	1 ^{er} semestre 2020
Réalisation du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)	2021 - 2022
Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et Programmes d'Orientations et d'Actions (POA)	2023
Mise en forme du projet de PLUi	2023
Concertation et avis sur le projet	2023 - 2024
Approbation du PLUi	2024



Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

1/ OPAH du Vermandois

Sa mission principale est de permettre aux propriétaires d'obtenir des aides financières pour réaliser leurs travaux de rénovation, d'isolation et d'accessibilité. L'entreprise CITEMETRIE est mandatée par la CCPV pour réaliser l'animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en informant les propriétaires et en assurant le montage des dossiers de subventions.

Les thématiques soutenues de 2015 à 2020

- Autonomie de la personne dans l'habitat et maintien à domicile : apporter une solution aux personnes en situation de handicap, vieillesse ou dépendance, qui ont la nécessité de faire évoluer leur habitat. La CCPV soutient ces actions en subventionnant les travaux.
- Économie d'énergie et préservation de l'environnement : la CCPV s'engage aussi sur des travaux de rénovation thermique qui sont nécessaires à l'amélioration du confort des foyers et à la réduction de la consommation de chauffage.
- Lutte contre l'habitat indigne et très dégradé : l'OPAH, c'est aussi le traitement de l'habitat indigne ou très dégradé, qui permet aux propriétaires de rénover leur logement, d'améliorer leur cadre de vie.

Les chiffres clés 2019

7 commissions d'attribution

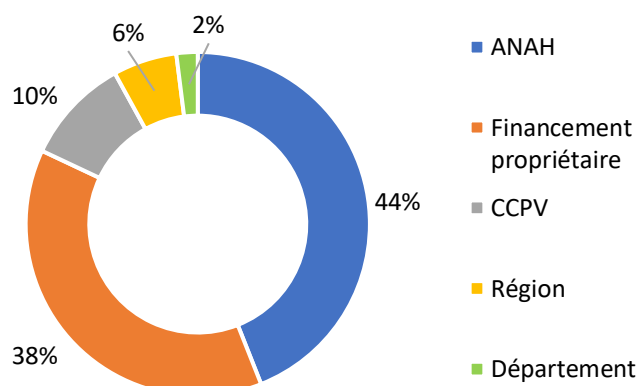
110 dossiers accordés (94 logements)

1 985 988 € montant des travaux prévisionnels

199 307 € aides réservées par la CCPV

1 028 477 € montant des subventions

RÉPARTITION DES FINANCEMENTS



Bilan du programme depuis 2015

195 chantiers déjà terminés

4 065 827 € de travaux réalisés sur le territoire

46%
minimum du
montant des
travaux réalisés par
des entreprises du
Vermandois



Avant : insert à bois

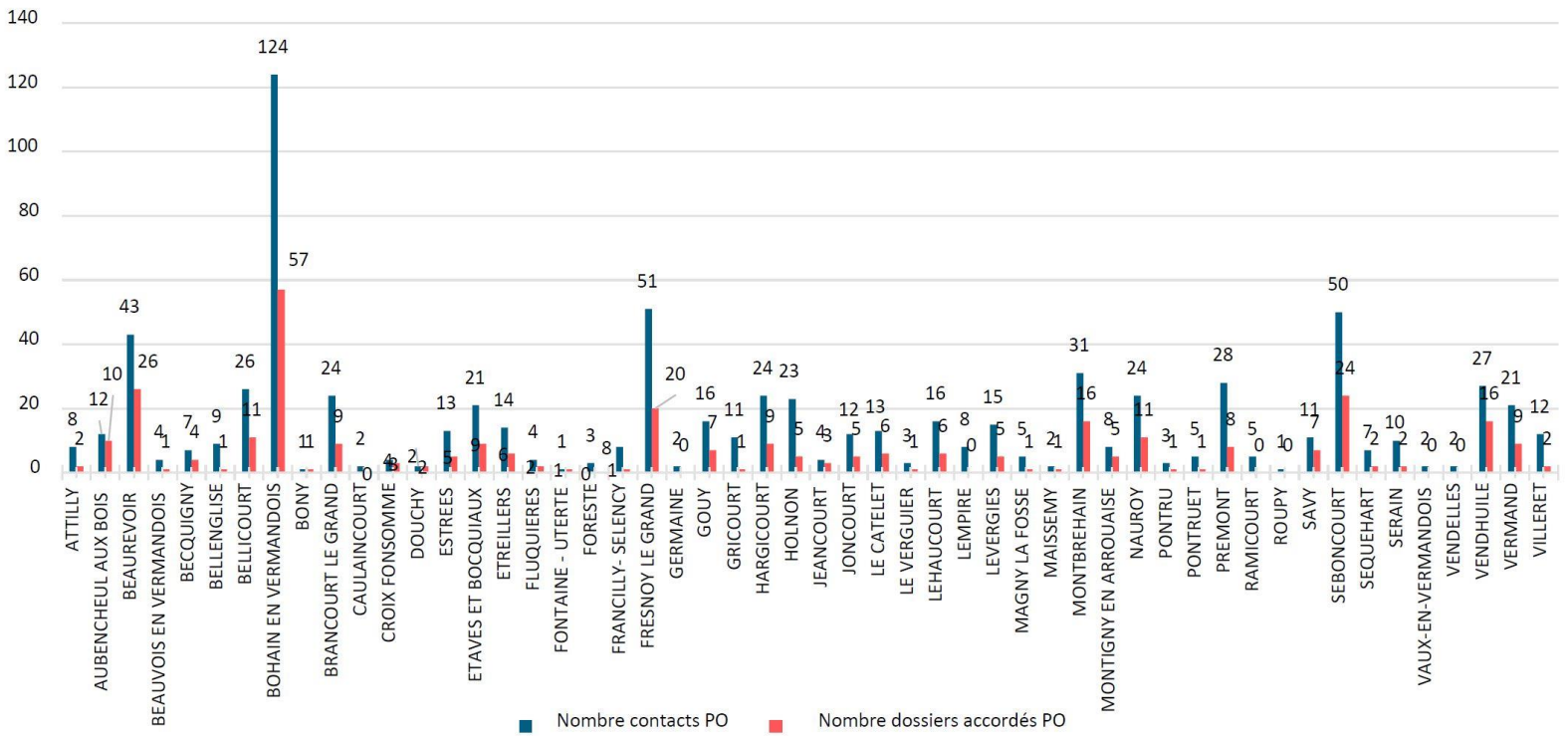


Après : poêle à granulés

RÉPARTITION PAR COMMUNE POUR LES PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS (PO)

325 dossiers accordés

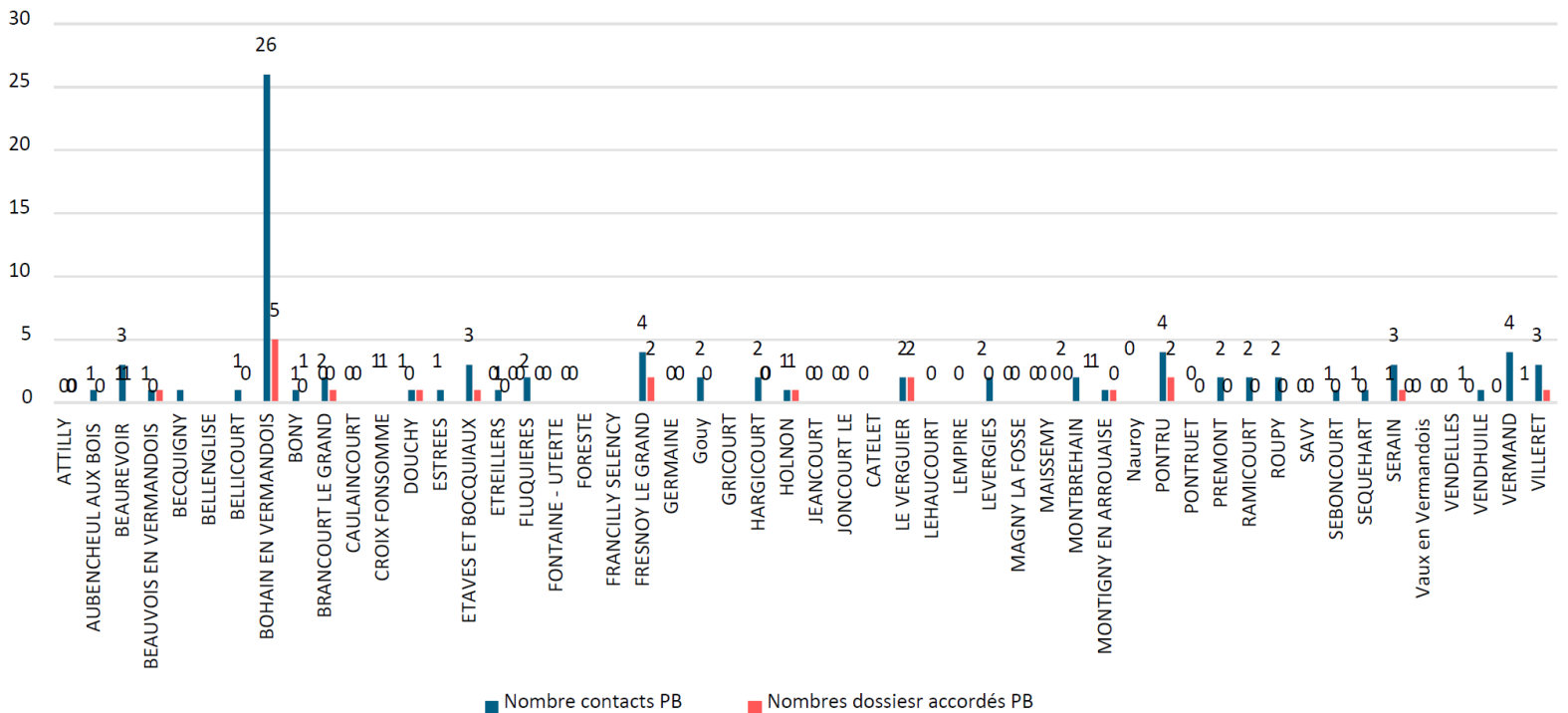
52 communes concernées sur les 54 communes



RÉPARTITION PAR COMMUNE POUR LES PROPRIÉTAIRES BAILLEURS (PB)

19 dossiers accordés

31 communes concernées sur les 54 communes



SUIVI FINANCIER DE 2015 À 2019

	GLOBAL	Par type de demandeur		Commentaires
	PO + PB	PO	PB	
Contactés traités	878	790	88	18 nouveaux contacts en moyenne par mois. 65% des demandeurs sont recevables. 90% sont des PO.
Dont dossiers en cours de montage	28	26	2	Dossiers déposés début 2020 à l'ANAH
Dont dossiers en cours d'instruction ANAH	4	4	-	Notification ANAH début 2020
Dont dossiers accordés ANAH	344	325	19	78% des objectifs atteints (l'objectif étant de 416)
Dont dossiers accordés CCPV	329	310	19	
Aides ANAH notifiées	3 170 137 €	2 783 463 €	386 674 €	Soit 71% de l'enveloppe prévisionnelle ANAH (4 496 000 €)
Aides CCPV notifiées	732 410 €	583 123 €	149 287 €	Soit 68% de l'enveloppe prévisionnelle CCPV (1 083 333 €)



2/ OPAH Centre-bourg Bohain-en-Vermandois

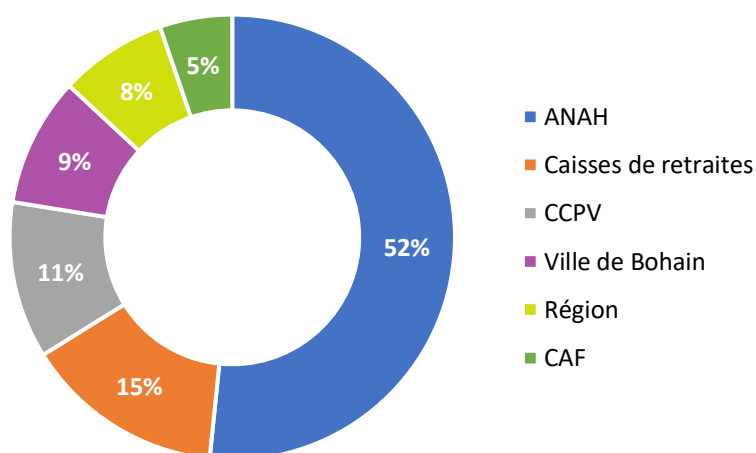
Les chiffres clés 2019

10 dossiers déposés

139 598 € montant des travaux prévisionnels

134 261 € montant des subventions

RÉPARTITION DES FINANCEMENTS



Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

Suite à cette nouvelle prise de compétence en 2018 par la CCPV, le syndicat mixte AMEVA, dans le cadre d'une Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO), intervient dans le cadre de la gestion de l'Omignon.

En 2019, des travaux d'entretien ont été réalisés sur les 16 km de cours d'eau concernant 6 communes de la CCVP (gestion des embâcles, faucardage sur 1 000 ml, gestion des ripisylves sur 3 000 m² et des espèces exotiques envahissantes sur 330 m²) pour une somme de 6384 €.



Étude d'opportunité et de faisabilité pour la prise de compétence eau et assainissement

- **Tranche ferme : étude de prise de compétence eau et assainissement – 82 430 euros HT**

Loi du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes : afin d'avoir une vision concernant cette prise de compétence, une étude d'opportunité a été lancée. L'état des lieux, de la connaissance et du patrimoine sur les domaines de l'eau et de l'assainissement sur la Communauté de Communes du Pays du Vermandois a été transmis lors d'une réunion, le 18 février 2019. L'état des lieux financier a été mis à jour le 6 juin 2019. Au vu de l'évolution réglementaire, ne rendant plus obligatoire cette compétence, le projet a été interrompu à la fin de l'année.

- **Tranche optionnelle : gestion des eaux pluviales urbaines – 66 055 € HT**

Débutée sur les années précédentes, la réalisation d'un inventaire des différents ouvrages contribuant à la gestion des eaux pluviales s'est poursuivie en 2019, avec la rencontre des élus afin d'identifier les éléments constitutifs du système de gestion.

Les plans schématiques de positionnement des ouvrages et des éléments naturels de gestion des eaux de pluie et de ruissellement seront transmis à la collectivité courant 1^{er} semestre 2020.

Projet « ABC'terre »

Débuté en 2018, le projet « ABC'Terre » a pour objectif de mettre au point des méthodes d'aide à la décision pour concevoir des stratégies d'optimisation de la gestion du carbone organique des sols dans les systèmes de cultures et en intégrant la prise en compte d'un bilan net des émissions de gaz à effet de serre.

En 2019, collectivités et agriculteurs participants se sont réunis 6 fois (2 réunions de présentation du projet en janvier et février puis 4 ateliers en avril, juin, septembre et décembre). Résultats : des cartes de variations de stock de carbone organique à long terme et des scénarios d'amélioration du stockage de carbone dans le sol.

Convention Territoriale Globale (CTG)

Soucieuse de mettre l'intérêt de l'enfant au cœur de sa réflexion et de proposer des services au plus près des attentes des familles, la CCPV a signé avec la CAF en décembre 2019, une Convention Territoriale Globale (CTG) de services aux familles qui vise à définir le projet stratégique du territoire ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire et associant l'ensemble des acteurs concernés (habitants, associations, collectivités territoriales...)

L'objet est d'identifier les besoins prioritaires sur la CCPV, de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'offre/besoins et d'optimiser l'offre existante et/ou développer une nouvelle offre.

Quatre champs d'actions ont été retenus pour la Convention Territoriale Globale à savoir : la petite enfance, l'enfance jeunesse, l'accès aux droits et l'habitat

Ces quatre champs d'actions ont permis de mettre en place des groupes de travail pour améliorer le diagnostic de notre territoire et de définir des objectifs opérationnels en réponse aux objectifs stratégiques suivants en matière de :

- **Petite enfance** : maintenir et développer l'offre existante, tout en accompagnant les professionnels et les parents.
- **Enfance jeunesse** : définir un projet éducatif jeunesse alliant offre innovante à destination des jeunes, formation des animateurs et partenariat avec l'éducation nationale.
- **Accès aux droits** : garantir une offre de services de qualité afin de renforcer l'accès aux droits pour tous.
- **Habitat** : piloter et coordonner une politique du logement et de l'habitat à l'échelle du territoire.

Suite aux axes mis en avant lors de l'état des lieux, un programme d'actions sera conduit sur le territoire avec l'ensemble des partenaires.



Signature de la CTG le 10 décembre 2019

- **Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire, à savoir les charges d'investissement et de fonctionnement liées aux voies qui sont d'intérêt communautaire :**
Les charges comprennent l'aménagement des voies, l'entretien des dépendances des voies et l'entretien des talus.
- **30 km de voirie d'intérêt communautaire qui sont :**
 - les voies communales existantes à l'extérieur des périmètres agglomérés assurant une liaison entre deux (ou plus) communes de la Communauté.
 - la voie communale reliant la RD 1044 au hameau de la Haute Bruyère permettant l'accès au siège de la Communauté de Communes.
- Contractualisation avec le département et les communes pour un transfert de certaines routes



Voie Becquigny - Prémont

L'Aisne Partenariat Voirie 2019

La Communauté de Communes du Pays du Vermandois adhère au nouveau dispositif Aisne Partenariat Voirie 2018-2025

Dans le cadre de sa compétence Voirie d'Intérêt Communautaire, la Communauté de Communes du Pays du Vermandois a adhéré au dispositif Aisne Partenariat Voirie (APV).

Un travail de concertation a permis au Département la réforme du Fonds de Solidarité, qui devient l'Aisne Partenariat Voirie (APV).

Les principales modalités sont :

- Un fonds constitué par des cotisations communales établies selon les ressources de chaque commune et une participation complémentaire du Département de 150%.
- Des taux de subventions variant de 40 à 70% en fonction des ressources et du linéaire de voirie de chaque commune.

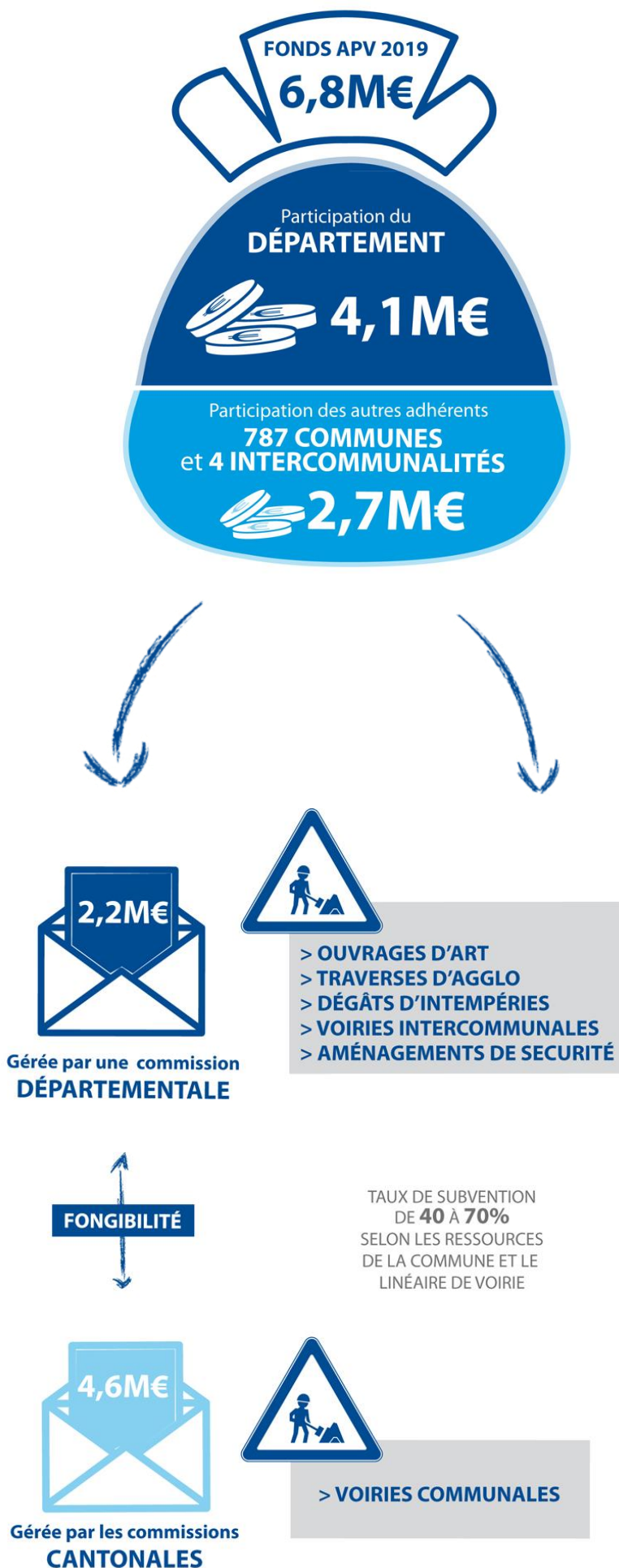
La création de deux enveloppes :

- Une enveloppe départementale, gérée par une Commission du Département destinée à financer les études et travaux sur les ouvrages d'art, les traverses d'agglomération, les dégâts d'intempéries et les travaux de voirie des intercommunalités.
- Une enveloppe cantonale, répartie à l'échelle du canton après concertation des maires et sous responsabilité des Conseillers Départementaux, destinée au financement des projets de voirie dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les communes.

- Une bonification de 10% du taux de subvention pour les travaux sur les voies communales d'intérêt communautaire.

- Une exigence plus forte vis-à-vis de la forme des dossiers de demande de subventions.

- De nouveaux plafonds de subvention, intégrant mieux la réalité des besoins :
 - 100 € HT par mètre pour les infrastructures,
 - 20 € HT par m² pour les infrastructures de surface,
 - Un plafond spécifique pour les ouvrages d'art.



UN TERRITOIRE SOLIDAIRE



Participation au fonctionnement des écoles de musique

Dans le cadre de sa compétence, la CCPV a accordé depuis 2008 aux trois écoles de musique intercommunales du territoire une subvention globale de 30 000 € répartie comme suit :

- Bohain - 72 adhérents - 10 000 €
- Vermand - 70 adhérents - 10 000 €
- Fresnoy - 48 élèves - 10 000 €

Cette aide a permis de diminuer la participation des familles en 2018.

Aide aux communes dans le montage des commandes publiques

À partir du cahier des charges élaboré par la commune, la CCPV propose de réaliser et transmettre les pièces administratives relatives aux consultations, ainsi qu'une aide et des conseils relatifs aux marchés publics.

Assistance pour les marchés publics et présence, si besoin, aux commissions pour l'ouverture et l'analyse des offres.

Montage des dossiers de financement des communes

Suivi des programmations et des financements Européens, Régionaux et Départementaux.
Recherche des solutions adaptées à chaque dossier.

Balayeuse

Nettoyage des voiries par balayeuse aspiratrice PL.

Peuvent également être réalisés :

- Parking,
- Cours d'école, etc.

→ **TARIF : 80 €/heure,**

avec chauffeur de la CCPV.

Prestation réalisée sur décision du Conseil Municipal ou du maire.

Une étude estimative (temps/délai) est réalisée selon les besoins formulés.

Rythme de passages à discrétion, selon planning.

Impressions couleurs pour les communes et les associations (*Prestation gratuite*)

- **Traceur HP DesignJet 500** (*uniquement pour les communes*) : impressions de plans, selon fichiers aux formats PDF ou AutoCAD/.dwg, en différentes tailles : A0/A1/A2, etc.
- **Photocopieur couleur RISO ComColor GD 7330** : possibilité d'imprimer en quantité des bulletins, lettres d'information, affichettes, etc. Impressions aux formats A5, A4 ou A3. Papier non fourni par la CCPV.
Massicot à disposition pour la découpe des flyers.

Grilles caddie pour les événements des communes (*Prestation gratuite*)

Format d'une grille : H 2 x L 1 m

Quantité disponible : 20 unités

Vous pouvez venir retirer le matériel et le ramener au bâtiment technique, sur rendez-vous.

Barrières de sécurité Vauban (*Prestation gratuite*)

Format d'une barrière : H 109 x L 200 cm

Quantité disponible : 66 unités

Matériel à venir retirer et ramener au bâtiment technique, sur rendez-vous.

Possibilité d'emprunter le porte-barrière d'une contenance de 36 unités.

Grandes grilles de clôture pour chantier et leurs pieds en béton (*Prestation gratuite*)

Quantité disponible : 14 unités

Matériel à venir retirer et ramener au bâtiment technique, sur rendez-vous.



Balayeuse

Location d'un mini-bus

Modèle : Renault Trafic Passenger expression diesel
Nombre de places : 9
Hauteur : 2,50 m
Déplacements : rayon de 300 Km maximum autour de Bellicourt, sauf dérogation.

Conditions chauffeur :

Avoir plus de 21 ans
Permis de conduire depuis plus de 3 ans
Il n'est pas sous l'effet d'un malus
Il est membre de la Communauté de Communes

Modalités :

Réservé aux associations et aux communes dans le cadre de leurs projets en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

Signer la convention de prêt

Prendre rendez-vous au secrétariat pour valider la réservation

Tarif :

0,30 € / Km (contribution aux frais d'assurance, d'entretien et de décote)

Frais de carburant manquant

(hors frais complémentaires éventuels : franchise d'assurance et réparations en cas d'accident, les contraventions et amendes diverses, frais de constats d'expert)



Mini-bus 9 places

Peinture et entretien des locaux

Prestation de peinture et entretien des bâtiments communaux au tarif de **16 €** de l'heure.

Équipe verte à disposition des communes

4 personnes dédiées à l'entretien des espaces verts communaux :

- Tonte, débroussaillage,
- Taille et réduction de haies,
- Débroussaillage talus et chemins,
- Préparation et semis de gazon – plantations,
- Désherbage, bêchage,
- Traitement herbicide,
- Nettoyage de caniveaux.

Matériel de l'équipe :

- 1 camion avec benne basculante,
- 1 utilitaire Renault Kangoo,
- 1 micro-tracteur disponible avec cuve ou gyrobroyeur,
- 1 remorque porte-tondeuse,
- 1 tondeuse autoportée,
- 3 tondeuses thermiques à pousser,
- 1 tondeuse qui ramasse l'herbe,
- 1 souffleur,
- 1 machine à ramasser les feuilles,
- 2 débrousailleuses,
- 2 tronçonneuses,
- 1 Karcher thermique.

Tarifs :

- Tarif horaire par homme avec utilisation de gros matériel : **30 €**

- Tarif horaire par homme avec utilisation de machine thermique : **20 €**

- Tarif horaire par homme sans matériel : **16 €**

- Forfait pour chaque déplacement dans la commune : **21 €**

Devis préalable soumis à l'occasion de votre Conseil Municipal

Bennes Ampliroll pour les communes

Tarif : 158 € / benne

Contenance de 5 tonnes maximum.

Installation, transport et vidage assurés par un agent de la Communauté.

Signature d'une convention de prêt obligatoire.

Panneaux de signalisation (Prestation gratuite)

- 35 cônes rayés orange
- 35 panneaux barrière de dégel
- 28 panneaux interdiction véhicules de plus de 7,50 tonnes
- 20 panneaux route barrée
- 17 panneaux triangle attention
- 15 panneaux déviation
- 8 panneaux fin de chantier
- 8 panneaux chaussée glissante
- 7 panneaux interdiction véhicules de plus de 5,50 tonnes
- 7 panneaux trous en formation
- 6 panneaux boue
- 5 panneaux sens interdit
- 5 panneaux stationnement interdit
- 4 panneaux vitesse limitée à 50 km/h
- 4 panneaux vitesse limitée à 30 km/h
- 4 panneaux fin de limitation de vitesse
- 3 panneaux travaux

Matériel à venir retirer **gratuitement** et à ramener au bâtiment technique de la CCPV, sur rendez-vous.

Chapiteaux pour les évènements communaux

Deux chapiteaux modulables avec un élément de base de 8x4m (32m²) sont à la disposition des communes.

- Sections supplémentaires de 4m (8x8 ou 8x12 ou 8x16 m)
- Structure tubulaire
- Toiture, pignons et murs latéraux en PVC
- Toit blanc, pignon relevable
- Mur latéral rayé bleu et blanc avec large baie vitrée
- 2 lève-tentes fournis

Conditions :

Fourniture obligatoire d'une attestation d'assurance en responsabilité civile
Signer la convention de prêt
Contacter le secrétariat pour réserver le matériel

Tarif :

- Montage ou démontage du chapiteau, avec mise à disposition de 2 personnes par la commune ou l'association utilisatrice : **125 €**
- Montage ou démontage du chapiteau, sans mise à disposition de personnel de la part de l'utilisateur : **177,50 €**



10 stands pliants de 4x4 m peuvent également être mis à la disposition des communes et des associations.

30 tables avec plateau bois de 2m x 80 cm et pieds pliables acier

30 bancs en bois de 2m avec pieds pliables acier

Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) 2019

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) institué par la loi du 31 mai 1990 modifiée par la loi n°2004-809 du 13 août 2004 permet aux personnes ayant des difficultés particulières en raison, soit de l'inadaptation de leurs ressources, soit de leurs conditions d'existence, d'accéder à un logement décent, de s'y maintenir, et d'y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de service téléphonique.

Des mesures d'accompagnement social liées au logement peuvent être mises en place auprès des familles qui éprouvent des difficultés de gestion budgétaire ou d'intégration dans un logement.

Le financement du FSL est assuré par le Département avec l'aide de chaque distributeur d'énergie, d'eau et de téléphone.

Les autres collectivités territoriales et toutes personnes morales associées au Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées peuvent également contribuer au financement du FSL.

A cet effet, la Communauté de Communes participe volontairement au financement du fonds à hauteur de 0,45 €/habitant.

DES MOYENS FINANCIERS AU SERVICE D'UN TERRITOIRE



La fiscalité Intercommunale (Source CA 2019)

La Communauté de Communes dispose d'une fiscalité composée de :

- Impôts des ménages (Taxe d'habitation, Taxe foncière bâti et non-bâti) pour 2 048 480 €
- Impôt économique composé de la CFE (Contribution Foncière des Entreprises) et la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) pour 2 761 091 €
- L'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER) dûe aux éoliennes principalement pour 962 979 €
- La Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) pour 90 312 €
- Allocations compensatrices pour 383 778 €

Le territoire de la Communauté de Communes a bénéficié du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Ce mécanisme de péréquation consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées afin de réduire les inégalités entre les territoires.

Son attribution se fait au titre de la répartition de droit commun pour notre territoire. Par ce biais, en 2019, 240 035 € ont été alloués à la Communauté de Communes et 619 980 € aux Communes.

Toutefois la Communauté de Communes compte-tenu de la réforme de 2010 est contributrice au Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) par un reversement de 975 681 €.

Fiscalité Professionnelle Unique

La Communauté de Communes du Pays du Vermandois a décidé d'instaurer le Régime de la Taxe Professionnelle Unique (TPU) sur l'ensemble de son territoire.

Dans ce cadre, une attribution de compensation a été mise en œuvre. Le montant de l'attribution a été déterminé à partir du produit de la taxe professionnelle perçue par chaque commune l'année précédant le passage à la TPU, auquel s'ajoute la compensation de la suppression de la base salariale versée par l'Etat. Sont retranchées de ce montant les charges transférées par les Communes dans le cadre du passage en TPU, ainsi que le montant des taxes ménages perçues par le groupement sur le territoire de chacune des communes.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes reverse 3 307 758,32 € aux communes "déficitaires" et perçoit 18 575,25€ des communes "bénéficiaires"

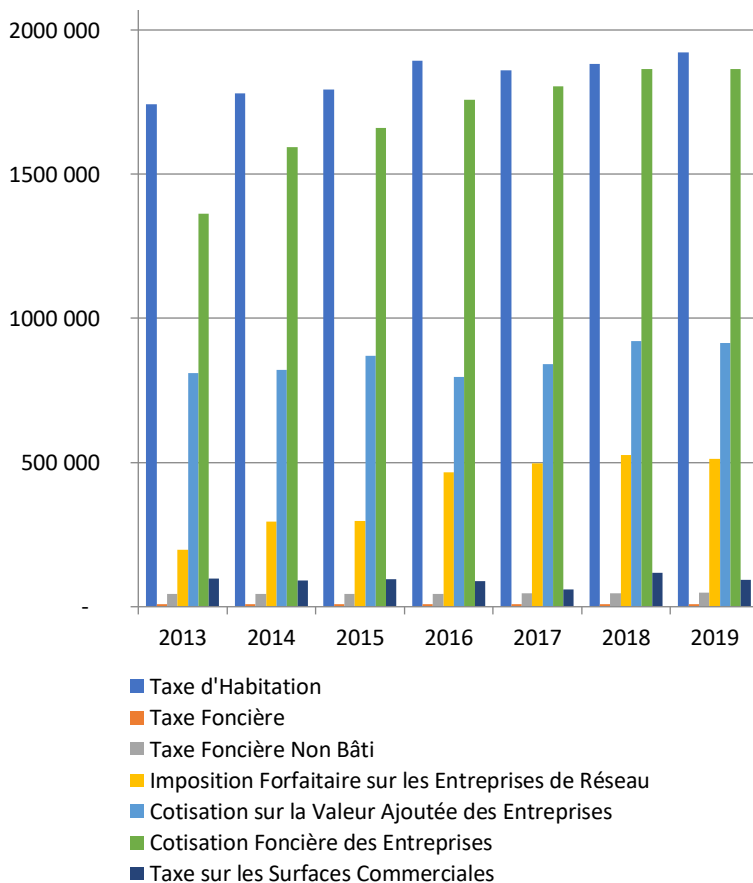
	Attribution de compensation en 2019
ATTILLY	-1 951,71 €
AUBENCHEUL-AUX-BOIS	14 615,17 €
BEAUREVOIR	123 352,50 €
BEAUVOIS-EN-VERMANDOIS	28 368,01 €
BECQUIGNY	-3 036,96 €
BELLENGLISE	-980,33 €
BELLICOURT	2 047,32 €
BOHAIN-EN-VERMANDOIS	1 051 477,78 €
BONY	-813,41 €
BRANCOURT-LE-GRAND	17 628,99 €
CAULAINCOURT	2 922,59 €
CROIX-FONSOMME	5,50 €
DOUCHY	-1 798,71 €
ESTREES	68 557,27 €
ETAVES-ET-BOCQUIAUX	2 137,04 €
ETREILLERS	50 793,77 €
FLUQUIERES	-3 124,68 €
FONTAINE-UTERTE	-768,36 €
FORESTE	4 661,87 €
FRANCILLY-SELENCY	40 665,17 €
FRESNOY-LE-GRAND	868 848,44 €
GERMAINE	-571,87 €
GOUY	23 268,55 €
GRICOURT	52 266,08 €
HARGICOURT	16 767,66 €
HOLNON	262 529,70 €
JEANCOURT	-2 401,94 €
JONCOURT	-396,50 €
LANCHY	-403,14 €
LE CATELET	12 712,05 €
LEHAUCOURT	2 158,65 €
LEMPIRE	10 364,94 €
LEVERGIES	5 763,99 €
LE VERGUIER	668,40 €
MAGNY-LA-FOSSE	11 715,47 €
MAISSEMY	-889,51 €
MONTBREHAIN	10 141,53 €
MONTIGNY-EN-ARROUAISE	11 231,63 €
NAUROY	31 744,21 €
PONTRU	2 783,53 €
PONTRUET	18 720,54 €
PREMONT	16 490,61 €
RAMICOURT	2 308,22 €
ROUPY	787,28 €
SAVY	27 274,93 €
SEBONCOURT	397 242,20 €
SEQUEHART	9 395,91 €
SERAIN	15 940,62 €
TREFCON	814,75 €
VAUX-EN-VERMANDOIS	-352,09 €
VENDELLES	-1 086,04 €
VENDHUILE	45 640,82 €
VERMAND	32 948,76 €
VILLERET	9 995,87 €

Évolution des taux de la fiscalité intercommunale (Source état 1259.2019)

Les taux intercommunaux sont restés inchangés en 2019 par rapport à ceux de 2018 et de 2017, tant pour la "fiscalité ménage" que pour la "fiscalité entreprise"

- Taxe habitation : 7,42 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 1,50 %
- Taxe Foncière Bâti : 0,038%
- CFE : 20,84 %

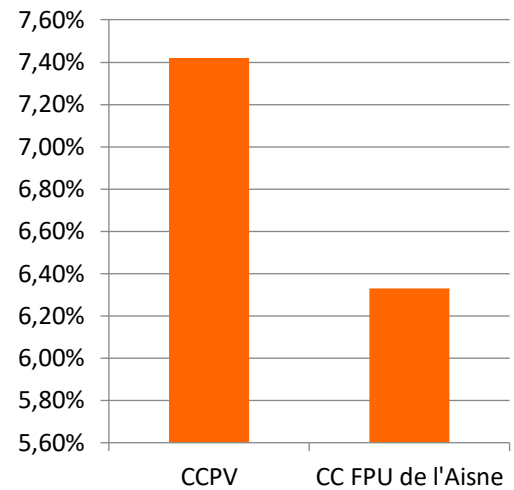
	2015	2016	2017	2018	2019
Taxe d'Habitation	1 794 818	1 894 780	1 860 417	1 882 751	1 922 967
Taxe Foncière	8 019	8 100	8 615	8 710	9 036
Taxe Foncière Non Bâti	44 276	44 673	45 735	46 230	47 340
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau	297 095	466 667	496 348	525 269	512 338
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	870 961	796 031	841 207	921 101	914 160
Cotisation Foncière des Entreprises	1 660 323	1 757 646	1 804 119	1 864 972	1 865 180
Taxe sur les Surfaces Commerciales	95 012	87 190	59 824	116 152	92 247



Comparaison des Taux d'Imposition

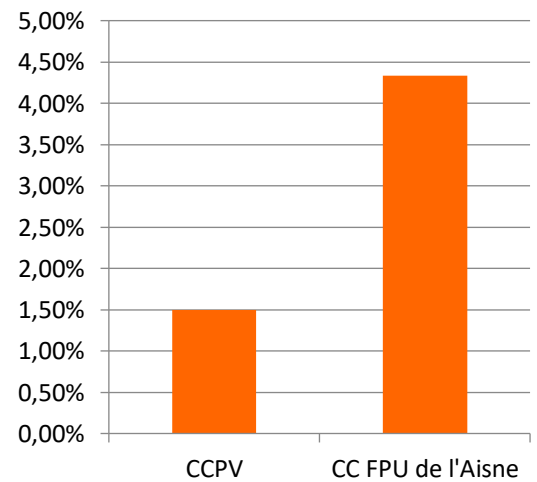
TAXE D'HABITATION

CCPV	7,42%
CC FPU de l'Aisne	6,48%



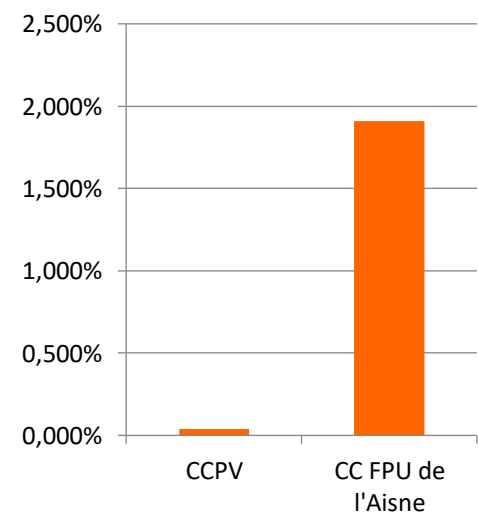
TAXE FONCIÈRE (non bâti)

CCPV	1,50%
CC FPU de l'Aisne	3,75%



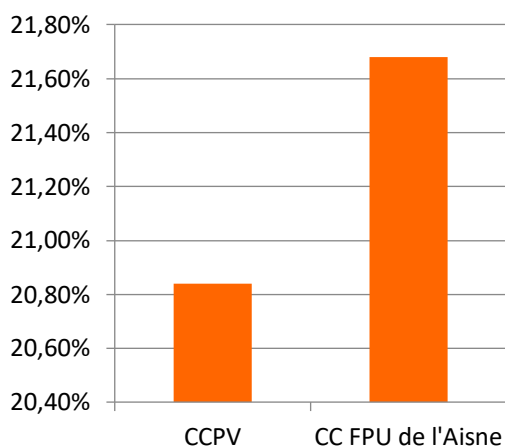
TAXE FONCIÈRE (bâti)

CCPV	0,038%
CC FPU de l'Aisne	1,71%



CFE

CCPV	20,84%
CC FPU de l'Aisne	21,56%



La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des établissements publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre comprend deux composantes :

La Dotation d'intercommunalité

Elle constitue la principale dotation de fonctionnement de l'État aux Collectivités territoriales.

Son montant 2019 s'élève à **491 830 €**.

La Dotation de compensation

Elle correspond à l'ancienne compensation "part salaires" et à la compensation que percevaient certains EPCI au titre des baisses de dotation de compensation de taxe professionnelle subies entre 1998 et 2001.

Son montant 2019 s'élève à **1 031 674 €**.

Le Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF)

Le Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) permet de mesurer l'intégration d'un EPCI au travers du rapport entre la fiscalité qu'il lève et la totalité de la fiscalité levée sur son territoire par les communes et leurs groupements. Il constitue un indicateur de la part des compétences exercées au niveau du groupement.

Le principe est simple : plus les communes auront transféré de pouvoir fiscal au groupement, plus on supposera qu'elles lui auront également transféré des compétences.

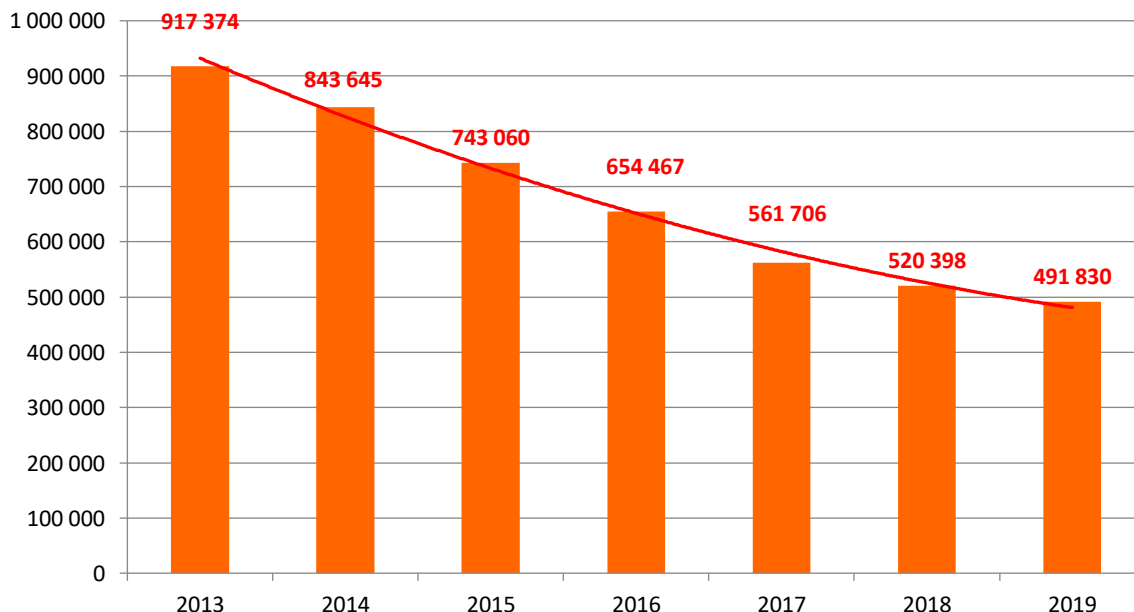
Dès lors, plus les communes auront "mis en commun au niveau de l'intercommunalité", plus la DGF sera valorisée.

En définitive, le CIF des communautés de communes est égal au rapport entre :

- les recettes de l'EPCI définies dans le tableau ci-dessous minorées des dépenses de transfert (sauf pour les EPCI à fiscalité additionnelle)
- et les mêmes recettes perçues par les communes regroupées et l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale sur le territoire de celles-ci (c'est-à-dire syndicats intercommunaux inclus).

Valeur 2019 : **0,279106**

ÉVOLUTION DE LA DGF



Dettes

La Communauté de Communes est faiblement endettée

▪ Budget : Champs des lavoirs Bâtiment 1

Emprunt réalisé pour la construction d'un bâtiment industriel

Échéance 2019 : 36 602,68 €

Capital restant dû au 31.12.2019 : 69 046,05 €

Dernière échéance : 25.04.2021

▪ Budget : OM

Emprunt réalisé pour l'achat d'un compacteur

Échéance 2019 : 5 684,28 €

Capital restant dû au 31.12.2019 : 11 283,86 €

Dernière échéance : 05.12.2021

Emprunt réalisé pour la remise aux normes de la déchèterie de Vermand

Échéance 2019 : 7 967,36 €

Capital restant dû au 31.12.2019 : 423 328,37 €

Dernière échéance : 25.08.2034

▪ Budget : CCPV

Emprunt réalisé pour le financement de travaux de voirie

Échéance 2019 : 58 638,20 €

Capital restant dû au 31.12.2019 : 230 790,29 €

Dernière échéance : 05.10.2023

Le fonctionnement des différents budgets

La Communauté de Communes gère 10 budgets :

▪ Budget général

En 2019, 2 061 mandats ont été établis et 924 titres

▪ Budget annexe déchets ménagers

▪ Budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif

▪ Budget annexe Office de Tourisme

▪ Budgets annexes industriels :

- Zone champs des lavoirs
En 2019, 5 mandats ont été établis
- Zone champs des lavoirs Bâtiment 1
En 2019, 10 mandats ont été établis et 10 titres
- Hôtel d'Entreprise Moulin Mayeux
En 2019, 4 mandats ont été établis et 15 titres
- Zone Moulin Mayeux Bâtiment 2
En 2019, 4 mandats ont été établis et 14 titres
- Zone Moulin Mayeux
En 2019, 18 mandats ont été établis et 6 titres
- Zone artisanale
En 2019, 5 mandats ont été établis

Compte administratif du budget général

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Total des dépenses	9 246 588	
Total des recettes	9 385 040,77	
Résultat de l'exercice	138 452,33	
Report exercice n-1	1 777 950,52	
Reprise résultat SIAO	30 015,69	
	Résultat de clôture	1 946 418,54
	Besoin de financement à affecter à la section d'investissement	-
	Excédent réel de fonctionnement	1 946 418,54

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Réalisé	Restes à réaliser
Dépenses	1 385 620,13	502 801,77
Recettes	1 488 967,42	130 947,00
Résultat de l'exercice	103 347,29	
Report N-1	438 852,76	
Apurement compte 1069	-6 114,09	
Reprise résultat SIAO	1 721,60	
	Déficit de clôture	- 371 854,77
	Excédent de clôture	537 807,56
	Résultat cumulé	
	(Réalisé + Reste à réaliser)	165 952,79

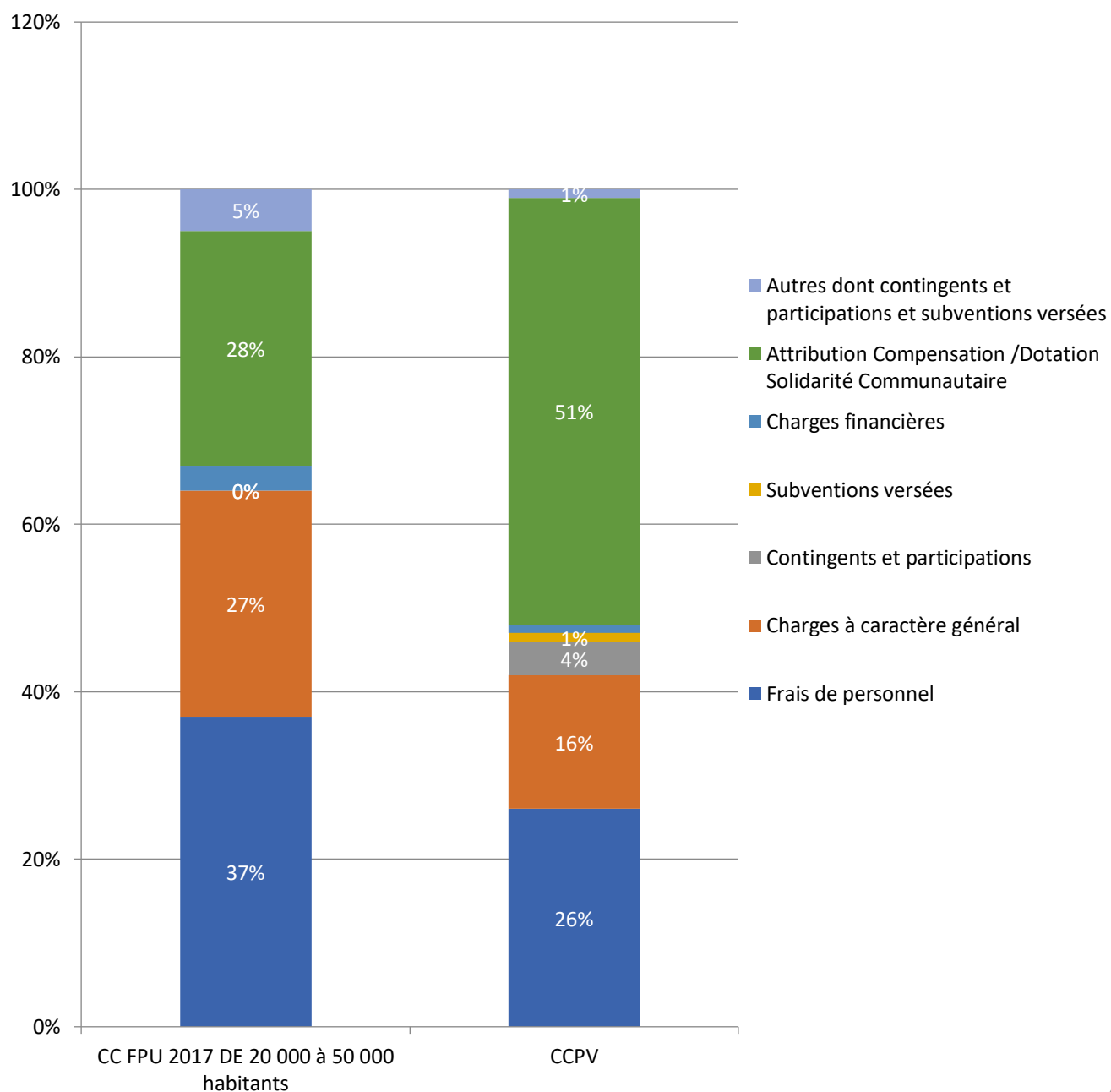
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2019

Résultat de clôture 2019	2 484 226,10
Résultat Zone Champs des lavoirs	70 733,64
Résultat Zone champs des lavoirs Bât 1	- 373 734,29
Résultat HE1 Moulin Mayeux	51 056,58
Résultat Zone Moulin Mayeux Bat 2	- 213 491,41
Résultat Zone artisanale	- 3 272,58
Résultat Zone Moulin Mayeux	101 907,89
Résultat consolidé	2 117 425,93
Solde des restes à réaliser	- 62 061,00
Excédent réel	2 055 364,93

STRUCTURE ET MONTANTS DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Frais de personnel	Charges à caractère général	Contingents et participations	Subventions versées	Charges financières	Attribution Compensation /Dotation Solidarité Communautaire	Autres
CC FPU 2017 de 20 000 à 50 000 habitants	37%	27%	0%	0%	3%	28%	5%
CCPV	26%	16%	4%	1%	1%	51%	1%

COMPARAISON DE LA CCPV AVEC D'AUTRES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES À FPU

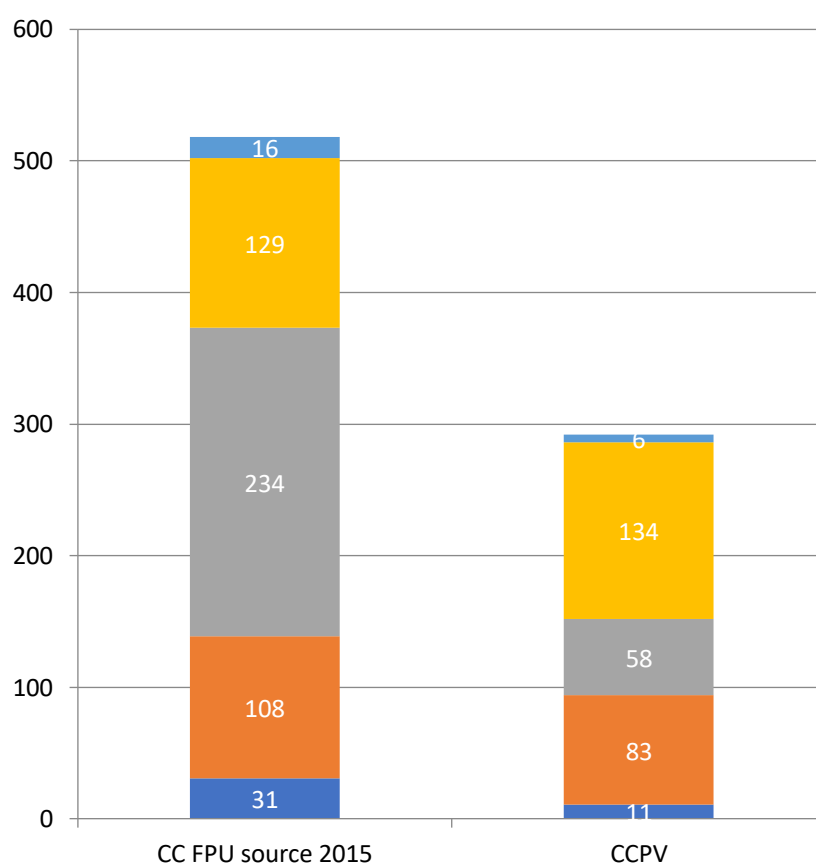


RECETTES DE FONCTIONNEMENT (EN €/HAB.)

BUDGET PRINCIPAL

	CC FPU source 2015	CCPV
Produits des services	31	11
Dotations et participations	108	83
Recettes fiscales (nettes des AC et DSC)	234	58
Recettes fiscales équivalentes aux reversements de fiscalité	129	134
Autres	16	6

COMPARAISON DE LA CCPV AVEC D'AUTRES COMMUNAUTES DE COMMUNES À FPU



■ autres

■ Recettes fiscales équivalentes aux reversements de fiscalité

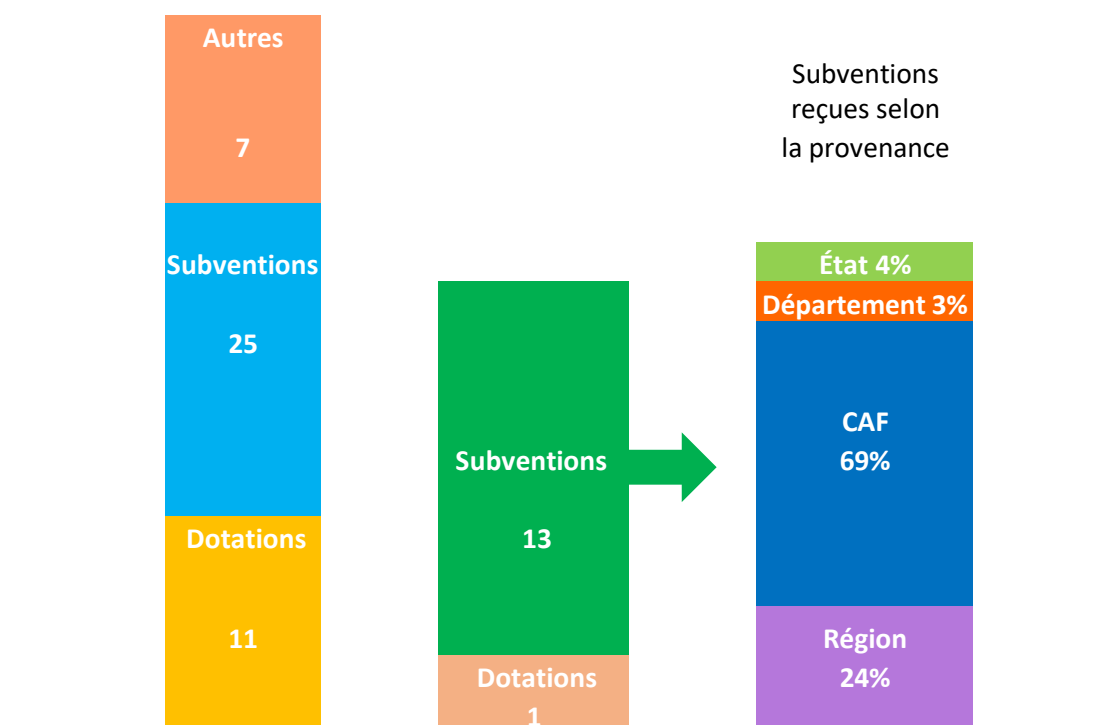
■ Recettes, fiscales (nettes des AC et DSC)

■ Dotations et participations

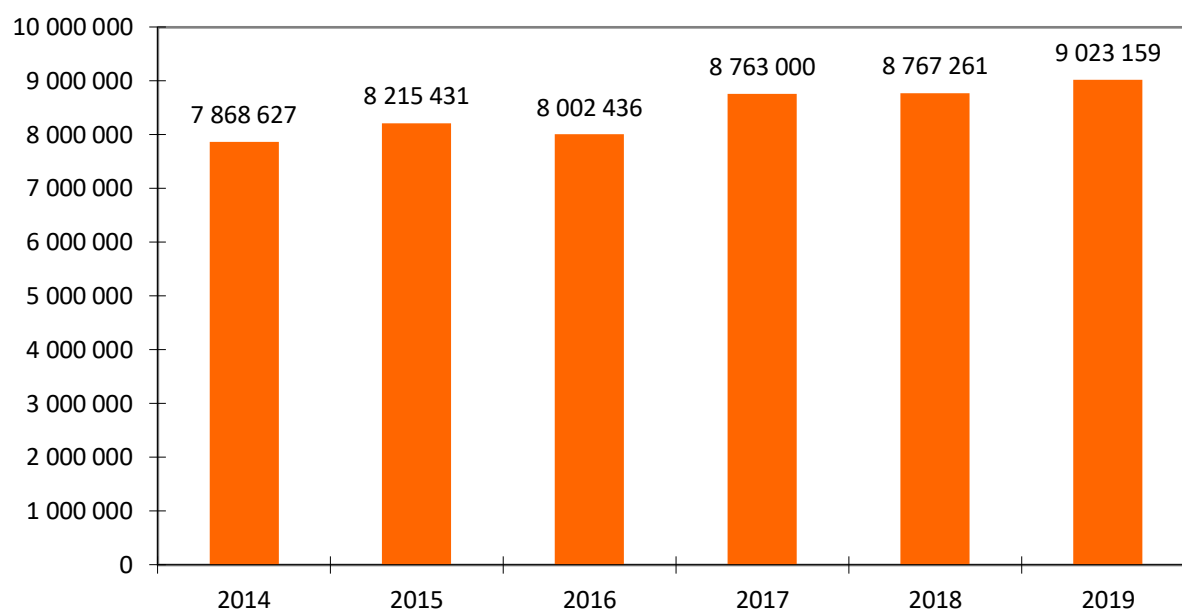
■ Produits des services

**RECETTES D'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNTS
(EN €/HAB.) - BUDGET PRINCIPAL**

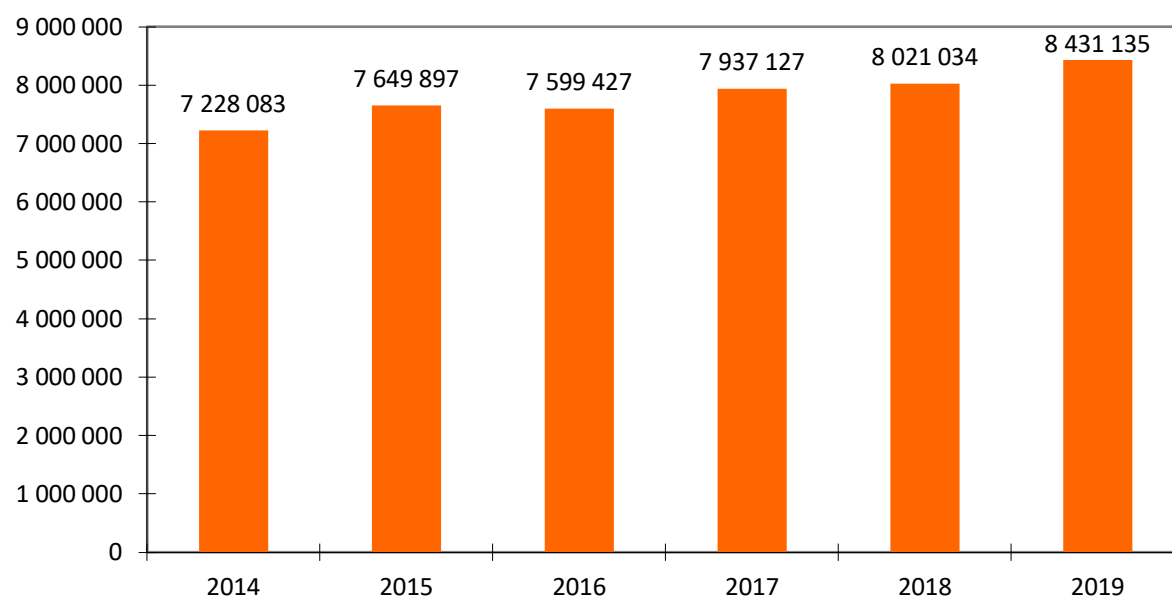
	CC FPU	CCPV
Dotations et Fonds divers (y compris FCTVA)	11	1
Subventions	25	13
Autres	7	0



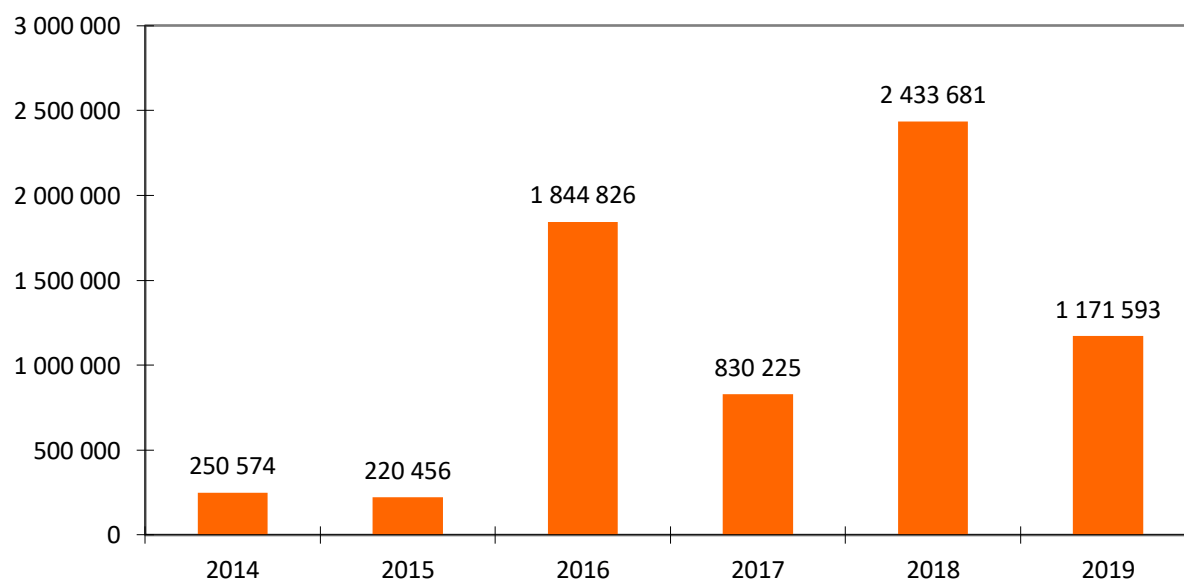
ÉVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



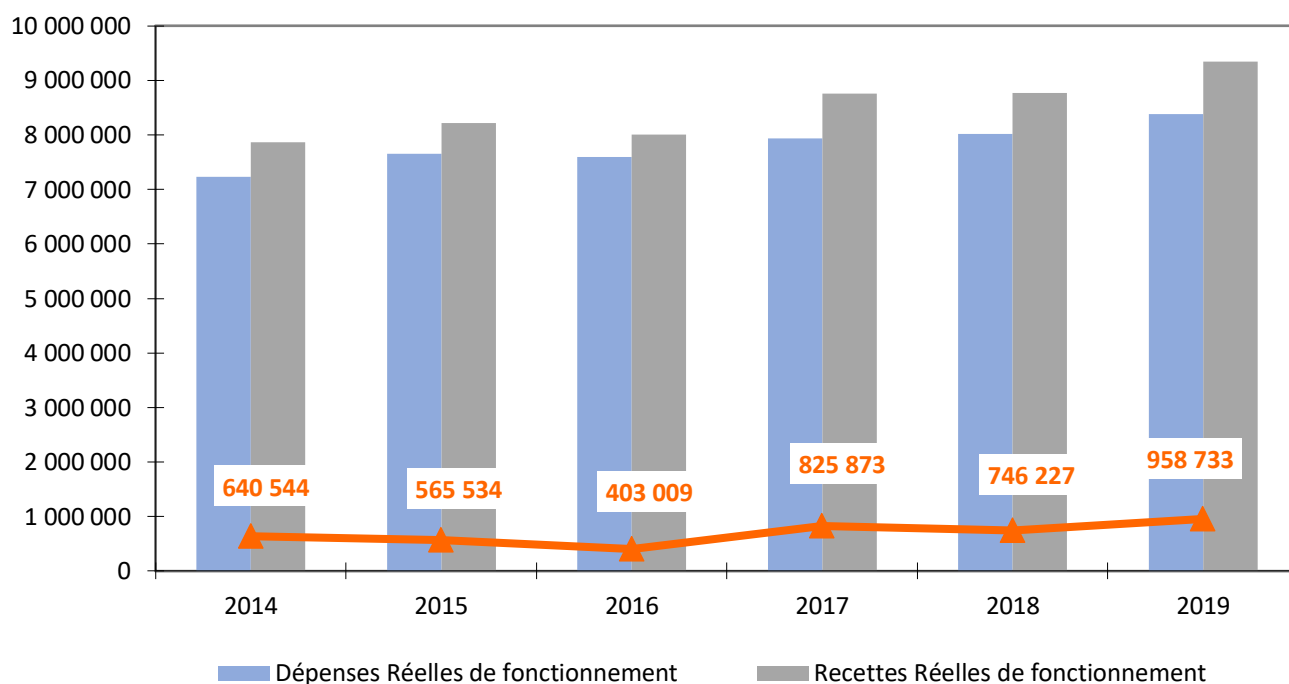
ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



ÉVOLUTION DE LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT



Compte administratif du budget de l'Office de Tourisme (OT)

En 2019, 62 mandats ont été établis et 26 titres

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Total des dépenses	89 723,56
Total des recettes	68 682,90
Résultat de l'exercice	- 21 040,66
Report exercice n-1	55 060,40

Résultat de clôture **34 019,74**

Excédent réel de fonctionnement **34 019,74**

Résultat de clôture 2019 **34 019,74**

Compte administratif du budget des Ordures Ménagères (OM)

En 2019, 878 mandats ont été établis et 555 titres

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Total des dépenses	3 910 564,01	
Total des recettes	3 999 408,90	
Résultat de l'exercice	88 844,89	
Report exercice n-1	24 710,60	
	Résultat de clôture	113 555,49
	Besoin de financement à affecter à la section d'investissement	
	Excédent réel de fonctionnement	113 555,49

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Réalisé	Restes à réaliser
Dépenses	1 750 298,24	376 940,31
Recettes	1 745 107,65	197 701,00
Résultat de l'exercice	- 5 190,59	
Report N-1	1 279 559,37	
Excédent de clôture	1 274 368,78	- 179 239,31
Résultat cumulé (Réalisé + Reste à Réaliser)	1 095 129,47	

Résultat de clôture 2019

1 387 924,27

Compte administratif du budget du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

En 2019, 161 mandats ont été établis et 121 titres

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Total des dépenses	161 623,02	
Total des recettes	138 150,55	
Résultat de l'exercice	- 23 472,47	
Report exercice n-1	53 302,16	
		Résultat de clôture
		29 829,69
		Besoin de financement à affecter à la section d'investissement
		-
		Excédent réel de fonctionnement
		29 829,69

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Réalisé	Restes à réaliser
Report N-1	7 688,20	
Dépenses	-	
Recettes	1 063,77	
Résultat de l'exercice	1 063,77	
		Excédent de clôture
		8 751,97
		Résultat cumulé (Réalisé + RàR)
		8 751,97

Résultat de clôture 2019

38 581,66

Au total sur l'année 2019 :

- 3 208 mandats
- 1 671 titres

LEXIQUE

des acronymes utilisés dans la fonction publique territoriale

A

AAPC : Avis d'Appel Public à la Concurrence
ACCRE : Aide aux Chômeurs Créant ou Reprenant une Entreprise
ADCF : Assemblée des Communes de France
ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
ADRT : Agence de Développement et de Réservation Touristique de l'Aisne
AE : Acte d'Engagement
AFNOR : Agence Française de NORmalisation
ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement
AMF : Association des Maires de France
AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt
AMO : Assistance à Maître d'Ouvrage
AMORCE : l'Association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur
ANAH : Agence NAtionale de l'Habitat
AVES : Association Vermandois Emploi Solidarité (située à Bohain)

B

BAFA : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur
BAFD : Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur
BAT : Bon à Tirer
BOAMP : Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics
BOM : Benne à Ordures Ménagères
BP : Budget Primitif

C

CA : Compte Administratif
CAE : Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
CAF : Caisse d'Allocations Familiales
CAO : Commission d'Appel d'Offre
CAT : Centre d'Aide par le Travail
CAV : Contrat d'AVenir
CCAP : Cahier des Clauses Administratives Particulières
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
CCPV : Communauté de Communes du Pays du Vermandois

CCTP : Cahier des Clauses Techniques Particulières
CD : Conseil Départemental
CDCEA : Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles
CDCI : Commissions Départementales de la Coopération Intercommunale
CDD : Contrat à Durée Déterminée
CDDL : Contrat Départemental de Développement Local
CDI : Contrat à Durée Indéterminée
CDRP : Comité Départemental de la Randonnée Pédestre
CEJ : Contrat Enfance-Jeunesse
CEL : Contrat Éducation Local
CESU : Chèque-Emploi-Service Universel
CET : Contribution Économique Territoriale
CFE : Cotisation Foncière des Entreprises
CIF : Coefficient d'Intégration Fiscale
CLETC : Commission Locale d'Évaluation de Transferts de Charges
CNAMTS : Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés
CNFTP : Centre National de la Fonction Publique Territoriale
COT : Convention d'Occupation Temporaire
CR : Conseil Régional
CS : Collecte Sélective
CTG : Convention Territoriale Globale
CTP : Comité Technique Paritaire
CUI : Contrat Unique d'Insertion
CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

D

DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
DCE : Dossier de Consultation des Entreprises
DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DDS : Déchets Diffus Spécifiques
DEEE ou **D3E** : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
DGD : Dotation Générale de Décentralisation
DGF : Dotation Globale de Fonctionnement
DGFIP : Direction Générale des Finances Publiques
DGS : Direction Générale des Services

DICT : Déclaration d'Intention de Commencement des Travaux

DMA : Déchets Ménagers Assimilés

DMS : Déchets Ménagers Spéciaux

DNP : Dotation Nationale de Péréquation

DOO : Document d'Orientation et d'Objectifs (voir SCoT)

DRJSCS : Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

DSC : Dotation de Solidarité Communautaire

DU : Document Unique

DV : Déchets Verts

E

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

ETP : Équivalent Temps Plein

EU : Eaux Usées

F

FB : Foncier Bâti

FCTVA : Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

FDS : Fonds de Solidarité

FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

FEDER : Fonds Européen de Développement Économique et Régional

FGIF : Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes

FNADT : Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire

FNB : Foncier Non Bâti

FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources

FNOTSI : Fédération Nationale des Offices de Tourisme - Syndicats d'Initiative

FPIC : Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

FPU : Fiscalité Professionnelle Unique

FRDL : Fonds Régional de Développement Local

FROTSI : Fédération Régionale des Offices de Tourisme - Syndicats d'Initiative

FSL : Fonds de Solidarité pour le Logement

G-H-I-J

GIP : Groupement d'Intérêt Public

IFER : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

JMR : Journaux, Magazines et Revues

JO : Journal Officiel

L

LAP : Lieux d'Accueil Parents-enfants

LCS : Logements Conventionnés Sociaux

LCTS : Logements Conventionnés Très Sociaux

M-N

MEF : Maison de l'Emploi et de la Formation

MO : Maîtrise d'Ouvrage

MP : Marché Public

MSA : Mutualité Sociale Agricole

NACRE : Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise

NTIC : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

O

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

OS : Ordre de Service

OT : Office de Tourisme

P

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable (Voir SCoT)

PAV : Point d'Apport Volontaire

PAVE : Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

PEL : Picardie En Ligne

PER : Pôle d'Excellence Rurale

PIG : Programme d'Intérêt Général

PLIE : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi

PLU : Plan Local d'Urbanisme (PLUi : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

PMI : Protection Maternelle et Infantile

POS : Plans d'Occupation des Sols

PQR : Presse Quotidienne Régionale

PST : Projet Social de Territoire

PSU : Prestation de Service Unique

Q-R

QF : Quotient Familial
RAM : Relais d'Assistants Maternelles
RASED : Réseaux d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté
RC : Règlement de Consultation
REOMI : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative
RH : Ressources Humaines
RI : Redevance Incitative
RTE : Réseau de Transport Électrique

S

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SCoT : Schéma de Cohérence du Territoire
SDCI : Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale
SIG : Système d'Information Géographique
SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples
SIVS : Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire
SIVU : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
SMIC : Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance
SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif
SPIC : Service Public Industriel et Commercial

T

TAP : Temps d'Accueil Périscolaire
TASCOM : Taxe sur les Surfaces COMmerciales
TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (voir REOMI)
TF : Taxe Foncière
TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes
TH : Taxe d'Habitation
THC : Taux d'Habitat Collectif
TMR : Transformation de Matières Recyclables

U-V

UE : Union Européenne
USEDA : Union des Secteurs d'Énergie du Département de l'Aisne
VNF : Voies Navigables de France

Z

ZA : Zone d'activités
ZAC : Zone d'Aménagement Concerté
ZAE : Zone d'Activités Économiques
ZDE : Zone de Développement de l'Éolien



*Directeur de la publication : Monsieur Marcel LECLÈRE
Réalisation : communication CCPV
Imprimeur : ALLIANCE partenaires graphiques*







**Communauté de Communes
du Pays du Vermandois**

RD 1044 – Hameau de Riqueval
02420 BELLICOURT
Tél. 03.23.09.50.51
contact@cc-vermandois.com
www.cc-vermandois.com

FIBRE OPTIQUE

EMPLOI ET FORMATION

SERVICES À LA POPULATION ET AUX COMMUNES

DÉCHETS MÉNAGERS

TOURISME

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

FINANCES

PETITE ENFANCE

JEUNESSE

VERMANDOIS EN LIGNE

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

VOIRIE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE